



MANUEL DE PROGRAMME EN LIGNE

LE VOLET COLLECTIVITÉS DU FONDS CHANTIERS CANADA

Manuel de programme en ligne – Volet Collectivités
mars 2009

INTRODUCTION

Le but de ce manuel de programme en ligne consiste à mettre à votre disposition autant que possible, des renseignements pertinents sur le programme afin de vous aider à compléter votre formulaire de demande en ligne. Vous y trouverez des renseignements sur des sujets variés comme les catégories de projets admissibles, les critères obligatoires et d'autres informations sur le programme. Il est important que vous lisiez entièrement ce manuel de programme en ligne avant de soumettre votre formulaire de demande.

Le Volet Collectivités du Fonds Chantier Canada (FCC) assistera les collectivités à travers le Canada ayant une population inférieure à 100.000 habitants conformément au recensement de 2006. Votre projet répondra aux objectifs fédéraux plus généraux de croissance économique, d'un environnement plus propre et des communautés solides et prospères.

LIGNES DIRECTRICES SUR LE FORMULAIRE DE DEMANDE

Cette section fournit une vue d'ensemble du Volet Collectivités du FCC. Elle comprend tous les renseignements nécessaires pour remplir le formulaire de demande. Des liens et des conseils sont aussi disponibles pour vous aider à compléter une demande en ligne, par exemple : Comment saisir les réponses dans la demande en ligne; quels renseignements pertinents devraient être fournis aux sections de la demande ainsi que les détails requis; comment et quoi transmettre, télécharger, etc.; et quand pouvez-vous vous attendre à un avis d'approbation ou de refus.

LIGNES DIRECTRICES ET RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Le but de cette section consiste à vous aider à justifier par écrit votre demande, plus spécifiquement comme une analyse de rentabilisation de votre projet. Elle explique et décrit les renseignements pertinents que vous devez fournir dans votre demande. Une liste de vérification est aussi disponible pour vous aider à vous assurer que tous les renseignements requis ont été saisis avant que vous ne soumettiez ce document avec votre demande en ligne.

LIGNES DIRECTRICES SUR LES EXIGENCES PROVINCIALES

Cette section vous fournit des renseignements supplémentaires spécifiques à votre province. Les exigences provinciales exposées dans ce manuel ont été élaborées par la province de la Nouvelle Écosse.

CATÉGORIES ADMISSIBLES

Cette section énonce les catégories de projets admissibles en vertu de laquelle vous pourrez appliquer. Des sous-catégories et critères additionnels qui seront appliqués à votre projet sont identifiés dans les sections suivantes de ce document.

CRITÈRES OBLIGATOIRES RELATIF AUX CATÉGORIES

Cette section vous présente une vue d'ensemble des critères obligatoires en vertu du Volet Collectivités du FCC. Des objectifs de programme particuliers, des sous-catégories et des critères obligatoires ont été fournis pour chaque catégorie de projet admissible. Ces renseignements vous aident à comprendre comment votre projet tombe dans une catégorie et sous-catégorie donnée, ainsi que les résultats respectifs identifiés dans le cadre de votre projet. Les critères obligatoires énumérés constituent un échantillon de critères qui peuvent être pertinents en regard de votre projet, et ils seront utilisés dans l'évaluation, le

mesurage et d'autre part la surveillance des progrès de votre projet en vue de concrétiser les résultats de ce dernier.

COÛTS ADMISSIBLES ET NON-ADMISSIBLES

Cette section vous fournit des indications lorsque vous remplirez la section correspondante de votre demande en ligne. La liste des coûts admissibles et non-admissibles doit être utilisée comme des conseils et non comme instrument de prise de décisions.

LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Les renseignements fournis dans votre demande aideront les agents de programme à déterminer si votre proposition de projet devra être soumise à la Loi Canadienne sur l'Évaluation Environnementale. Si des renseignements additionnels sont nécessaires en ce sens, nous contacterons la personne que vous avez indiquée comme étant la personne-ressource pour l'évaluation environnementale dans l'application.

Veillez noter qu'elles ne visent pas nécessairement à fournir de renseignements additionnels concernant l'EE ou à effectuer une EE de votre proposition de projet, à moins que cela ne vous soit demandé.

AUTRES LIGNES DIRECTRICES

Cette section vous fournit des renseignements supplémentaires qui pourraient devenir disponibles ultérieurement. Veuillez consulter le site Internet périodiquement afin d'être sûr de recevoir les renseignements les plus à jour.

LIENS UTILES

Vous trouverez dans cette section des liens électroniques qui pourraient être utiles lorsque vous remplissez votre demande en ligne.

TABLE DE MATIÈRES

Lignes directrices sur le formulaire de demande	7
Lignes directrices sur la raison d'être du projet.....	41
Lignes directrices sur les exigences provinciales	49
Catégories admissibles.....	57
Critères obligatoires relatif aux catégories	61
Coûts admissibles et non-admissibles.....	89
Autres lignes Directrices.....	93
Liens utiles	95

LIGNES DIRECTRICES SUR LE FORMULAIRE DE DEMANDE

LE VOLET COLLECTIVITÉS DU
FONDS CHANTIER CANADA

Lignes directrices sur le formulaire de demande – Volet Collectivités
mars 2009

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE EN LIGNE ET LES ANNEXES?

Demande en ligne :

Le volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada sélectionne des projets pour un financement grâce à un processus concurrentiel de demande en ligne. Pour accéder aux formulaires de demande, vous devez aller sur le site <https://bcfcc-fccvc.infrastructure.gc.ca/> et ouvrir une session dans le Système partagé de gestion de l'information sur les infrastructures (SPGII). Le SPGII est une initiative du Gouvernement en direct visant à rendre le processus de demande plus efficace.

Vous devriez déjà avoir reçu un nom d'utilisateur et un mot de passe par courrier. Si cela n'est pas le cas, veuillez faire référence aux coordonnées fournies dans la section des Exigences provinciales de ce guide.

VEUILLEZ LIRE L'INTÉGRALITÉ DE CES INSTRUCTIONS avant de démarrer le processus d'inscription en ligne. Si vous avez des questions ou si vous avez des problèmes avec le système, veuillez communiquer avec la personne-ressource dont les coordonnées sont fournies dans la section des Exigences provinciales de ce guide

Conseils de base pour remplir une demande en ligne

Conseils relatifs au système

- Vous entrez des renseignements dans un environnement en ligne interactif **SÉCURITAIRE**.
- Le temps de réponse peut parfois être plus long que ce à quoi vous êtes habitué, soyez patient.
- Le fait de cliquer sur « continuer » ou sur « suivant » de façon répétée n'accélérera pas le système. En fait, le message d'erreur suivant s'affichera : « L'opération est déjà en cours ».
- Puisque ce site est sécuritaire, vous devez au moins utiliser la version 6.0 d'Internet Explorer. Quel que soit votre navigateur, il DOIT être doté de la fonction de chiffrement à au moins 128 bits pour assurer un niveau de sécurité approprié.
- **Pour des raisons de sécurité, après 60 minutes d'inactivité (c.-à-d. sans avoir entré d'information), le système fermera la session, et vous devrez en ouvrir une nouvelle. Tous les renseignements saisis sur les pages précédant celles sur laquelle vous étiez en train de travailler seront sauvegardés (chaque fois que vous changez de page, le système vous informera que votre travail a été enregistré). Cependant, les renseignements saisis sur la page ouverte ne seront pas sauvegardés et la session sera fermée. Si vous vous éloignez de votre ordinateur pour une durée prolongée, il est fortement recommandé de sauvegarder l'application à l'aide du bouton « sauvegarder ».**
- Les requérants qui n'ont pas accès à Internet doivent communiquer avec le secrétariat conjoint, dont les coordonnées figurent à la section 2, pour obtenir de l'aide.

Conseils utiles

En tant que requérant, vous devez vous assurer d'envoyer des renseignements exacts et complets. Les demandes incomplètes ne seront pas examinées tant que tous les renseignements nécessaires n'auront pas été soumis. Assurez-vous de bien remplir tous les champs du mieux que vous le pouvez. Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque (*).

Le processus d'évaluation se déroulera plus rapidement si votre demande est complète.

La demande en ligne contient tous les renseignements obligatoires de base sur l'analyse de rentabilisation. À la fin du processus de demande, vous aurez la possibilité de joindre (télécharger) tous les documents qui permettent d'appuyer ou de clarifier votre demande. Le processus est décrit plus loin dans ce document.

Lors de votre première ouverture de session...

Si vous ouvrez votre toute première session, le système vous demandera de créer un nouveau mot de passe lorsque vous aurez entré le nom d'utilisateur et le mot de passe qui vous ont été attribués. Cette étape est importante pour des raisons de sécurité.

- Votre mot de passe doit comporter au moins huit caractères et se terminer par un chiffre.
- Les mots de passe sont sensibles à la casse.
- N'oubliez pas votre mot de passe et ne le divulguez jamais!
- Si vous oubliez votre mot de passe, veuillez communiquer avec le service de dépannage d'information gouvernementale au Canada CGI, sans frais, au **1-866-721-2205**, pour en obtenir un nouveau.



English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	Contacts provinciaux	Avis importants	Site fédéral	Sortie

FCC-VC

Fonds chantiers Canada - volet collectivités

[Menu principal](#)

[Créer une nouvelle demande](#)

[Modifier une demande existante](#)

[Visualiser/Imprimer une demande existante](#)

[Modifier votre mot de passe](#)

[Retirer une demande](#)

[FAQ](#)

Modifier votre mot de passe

1. La longueur minimale du mot de passe est 8 caractères et la longueur maximale du mot de passe est 30 caractères.
2. Le premier caractère du mot de passe doit être une lettre.
3. Une liste des mots de passe est gardée par le système pendant 1000 jours. Vous ne pouvez pas réutiliser un mot de passe pendant 1000 jours.
4. Les caractères acceptables sont : toutes les lettres, tous les numéreaux, et les caractères spéciaux \$, # et _

Nom de famille :	Applicant
Prénom :	Nova Scotia1
Identification de l'utilisateur :	applicantn4
* Mot de passe antérieur :	<input type="password"/>
* Mot de passe (deux fois) :	<input type="password"/> <input type="password"/>
Courriel (xxxx@xxx.com) :	<input type="text"/>

[Arrière](#)

[Sauvegarder](#)

[Restaurer](#)

Lorsque la session est ouverte...

Vous verrez deux menus qui vous aideront à naviguer dans le système : la barre d'outils et le menu du SPGII.

La barre d'outils (haut de la page) – Parties importantes

- **Français/English** – ce bouton vous permet de changer la langue d'affichage.
- **Contactez-nous** – les personnes avec qui communiquer pour plus de renseignements ou pour de l'aide.
- **Aide** – lorsque vous cliquez sur ce bouton, un autre écran s'affiche pour vous aider à remplir la page sur laquelle vous vous trouvez.
- **Recherche** – vous permet de chercher une demande.
- **Site du Canada** – www.canada.gc.ca
- **Accueil** – vous renvoie vers la page d'accueil.
- **Contacts prov / terr** – liste des personnes-ressources clés dans les provinces.
- **Site fédéral** – www.infrastructure.gc.ca
- **Sortie** – cliquez sur ce bouton pour quitter le SPGII.

Le menu principal (à la gauche de l'écran)

Ce menu vous aidera à naviguer lorsque vous formulerez votre demande. Vous pouvez toujours quitter votre demande, fermer la session, puis ouvrir une nouvelle session. Vous aurez également besoin de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe ainsi que de votre **numéro de projet FCC – Volet Collectivités** (inscrit en rouge au-dessus du menu sur le côté) **si vous avez déjà enregistré un projet**. Pour éviter le dédoublement, vous devez **INSCRIRE** un projet **UNE SEULE FOIS**. Après avoir inscrit un projet, vous devez **MODIFIER** le projet.

CONSEIL : Lorsque vous avez fini d'entrer les renseignements dans un écran, vous pouvez cliquer sur **CONTINUER** pour vous rendre à l'écran suivant. Vos renseignements seront alors SAUVEGARDÉS automatiquement. Si vous modifiez les renseignements figurant sur un écran, vous pouvez cliquer sur le bouton SAUVEGARDER pour conserver les renseignements contenus sur cet écran.

Nouveaux projets

- Sélectionnez le lien « Créer une nouvelle demande » dans le menu principal sur le menu principal du côté gauche **UNIQUEMENT** si vous ajoutez une **NOUVELLE** demande.
- La première page de la demande sera la page de sélection de la catégorie du projet. Veuillez sélectionner la catégorie de projet qui s'applique au vôtre. Pour passer à la page sous-catégorie et nature du projet, cliquez sur le bouton « Continuer ».
- Le premier champ à remplir est le titre du projet et la sélection de la principale sous-catégorie applicable à la catégorie de votre projet. Lorsque vous aurez rempli cette page et cliqué sur le bouton « Continuer », le système créera un numéro de projet généré par le SPGII pour ce projet. (C'est le numéro dont il est question plus haut et dont vous aurez besoin si vous voulez ouvrir une nouvelle session dans le système et mettre à jour ou modifier votre demande.)

English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	Contacts provinciaux	Avis importants	Site fédéral	Sortie

FCC-VC

Fonds chantiers Canada - volet collectivités

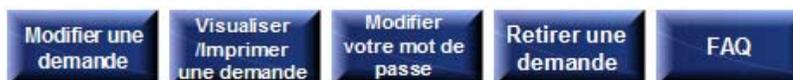
[Menu principal](#)

Bienvenue au

Fonds chantiers Canada - volet collectivités (FCC-VC) CANADA - NOUVELLE-ÉCOSSE Demande en ligne et plan de mise en oeuvre

Créer une nouvelle demande
 Modifier une demande existante
 Visualiser/Imprimer une demande existante
 Modifier votre mot de passe
 Retirer une demande
 FAQ

Vous êtes maintenant enregistré sous le nom de : Nova Scotia1 Applicant.



Cette base de données est le produit d'une collaboration entre le gouvernement du Canada (Infrastructures Canada - Bureau de l'infrastructure et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique) et le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse.

Projets existants

- Si vous modifiez une demande déjà commencée, sélectionnez « Modifier une demande existante » dans le menu principal à la gauche ou le bouton « Modifier une demande » pour continuer puis, sélectionnez le numéro du projet dans la liste des demandes existantes. Si vous n'avez enregistré qu'une seule demande dans le SPGII, la page de sélection de la catégorie de projet s'affichera automatiquement. Ne cliquez pas une deuxième fois sur le bouton « Créer une nouvelle demande »! Ce bouton sert uniquement à inscrire les nouveaux projets.
- CONSEIL : Notez le nom de l'écran où vous êtes rendu avant de le quitter pour que vous puissiez y retourner en utilisant le menu situé à la gauche de l'écran.
- Vous pouvez interrompre le processus de demande en tout temps si vous avez besoin de renseignements supplémentaires. Vous devez toutefois fermer la session à l'aide du bouton situé à la droite de la barre d'outils.

[Menu principal](#)[Créer une nouvelle demande](#)[Modifier une demande existante](#)[Visualiser/Imprimer une demande existante](#)[Modifier votre mot de passe](#)[Retirer une demande](#)[FAQ](#)

Confirmation de la création d'une demande

Remarque : Vous avez une demande existante, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous. Vous pouvez mettre à jour une demande **incomplète**, visualiser les détails concernant une demande déjà soumise ou créer une nouvelle demande.

Demande(s) existante(s)

Vous pouvez modifier une demande en sélectionnant le numéro du projet figurant à côté de la demande dont l'état est établi à « incomplète ».

Vous pouvez voir les détails soumis d'une demande en sélectionnant le numéro du projet figurant à côté de la demande, dont l'état n'est pas établi à « incomplète ».

Numéro du projet	Titre du projet	État	Enregistrement au dossier
9612	WL-BCF Intake 2 DEMO	Demande incomplète	Première Série

Page 1 de 1

1 résultats

Créer une nouvelle demande

Si vous voulez **créer** une nouvelle demande/un nouveau projet, cliquez sur le bouton « Créer une nouvelle demande » se trouvant ci-dessous. Pour retourner à la page d'accueil, cliquez sur le lien « Accueil ».

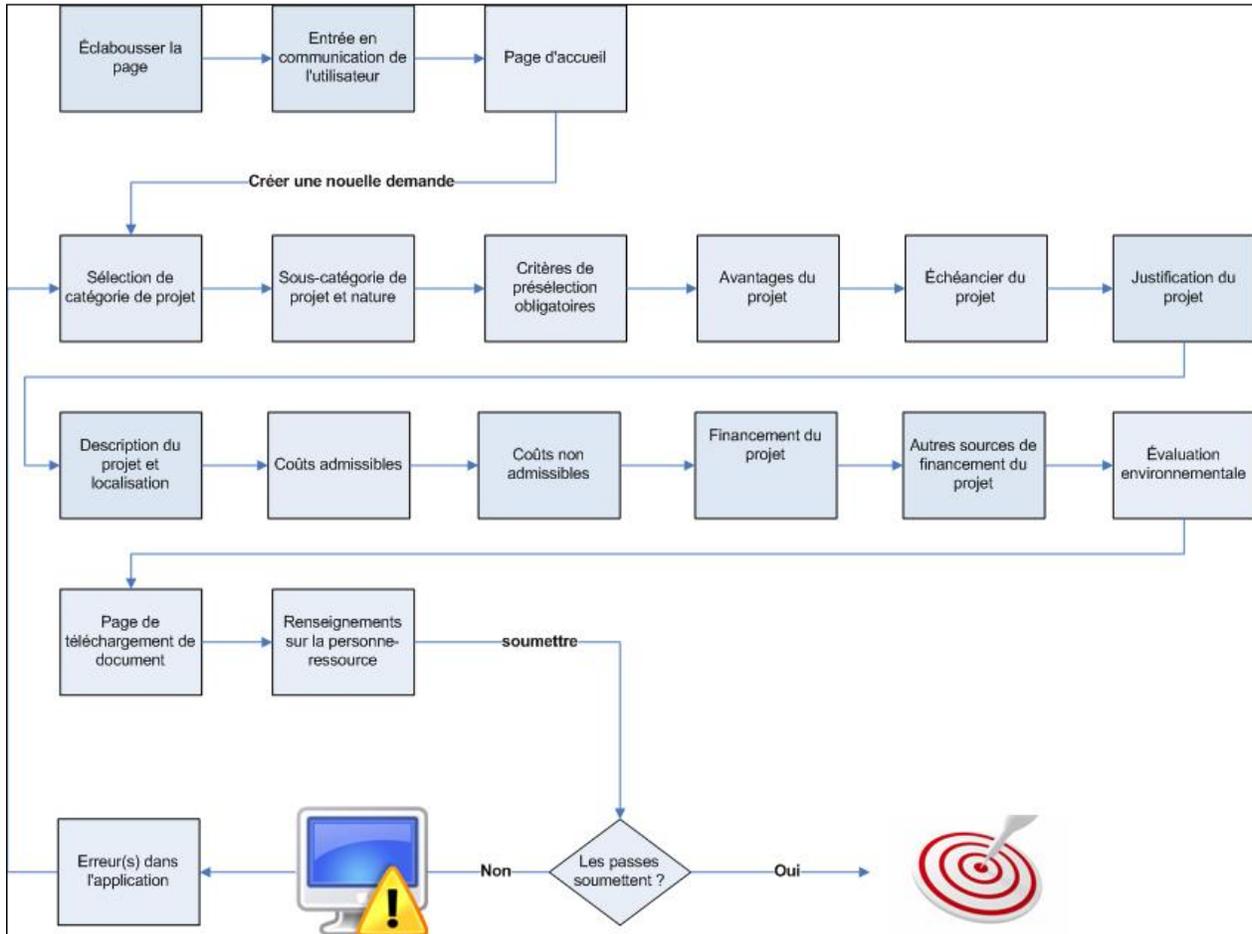
[Créer une nouvelle demande](#)

Champs obligatoires

- Les champs obligatoires doivent absolument être remplis. Ils sont marqués d'un astérisque (*).
- Votre demande ne sera pas traitée lors de la soumission si vous avez omis de remplir des champs obligatoires.
- Lorsque vous voyez un champ marqué d'un astérisque, il s'agit d'un champ obligatoire! Vous devez le remplir afin de pouvoir soumettre votre demande.

Aperçu du flux de la page de navigation, du départ à l'arrivée

L'organigramme suivant montre le flux de la page de demande en ligne du SPGII. Vous pouvez passer directement à n'importe quelle page en utilisant le menu principal (à gauche). De plus, en cliquant sur « Continuer » au bas de la page, vous saisissez les renseignements dans l'ordre suivant :



Guide étape par étape sur la façon de remplir la demande en ligne

Page introductive du SPGI

Allez à

<https://bcfcc-fccvc.infrastructure.gc.ca/>

Sélectionnez la langue de votre choix.



Entrée en communication de l'utilisateur du FCC-VC

La page d'entrée en communication s'affichera ensuite. Veuillez y inscrire l'identification de l'utilisateur et le mot de passe qui vous ont été fournis par votre bureau régional.



Modifier votre mot de passe

Si vous ouvrez votre toute première session, le système invalidera le mot de passe qui vous a été attribué pour des raisons de sécurité. Vous devrez en créer un nouveau. **Votre mot de passe doit contenir au moins huit caractères et se terminer par un chiffre.** Entrez votre ancien mot de passe une fois, entrez votre nouveau mot de passe deux fois, puis cliquez sur SAUVEGARDER.

Remarque : Après avoir cliqué sur SAUVEGARDER, votre demande sera renvoyée à la page d'accueil du FCC-VC.

Page d'accueil du FCC-VC

La page d'accueil du FCC-VC est le point de départ pour tous les utilisateurs. Si vous créez une nouvelle demande pour la première fois, cliquez sur **Créer une nouvelle demande** qui se trouve dans le corps principal de la page.

Vous pouvez également choisir l'une des options suivantes :

Modifier une demande existante : Si vous souhaitez continuer à remplir une demande que vous n'avez pas encore soumise. (Remarque : Vous utiliseriez ce bouton dans le cas où votre session dans le SPGII se fermerait automatiquement.)

Visualiser/Imprimer une demande : Si vous souhaitez imprimer une demande à laquelle vous travaillez ou que vous avez soumise. Dans cette section, vous ne pouvez ajouter ou modifier des renseignements.

Modifier votre mot de passe : Si vous



English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	Contacts provinciaux	Avis importants	Site fédéral	Sortie

Fonds chantiers Canada - volet collectivités

Modifier votre mot de passe

1. La longueur minimale du mot de passe est 8 caractères et la longueur maximale du mot de passe est 30 caractères.
2. Le premier caractère du mot de passe doit être une lettre.
3. Une liste des mots de passe est gardée par le système pendant 1000 jours. Vous ne pouvez pas réutiliser un mot de passe pendant 1000 jours.
4. Les caractères acceptables sont : toutes les lettres, tous les numéraux, et les caractères spéciaux \$, # et _

Nom de famille :	Applicant
Prénom :	Nova Scotia1
Identification de l'utilisateur :	applicantn4
* Mot de passe antérieur :	<input type="password"/>
* Mot de passe (deux fois) :	<input type="password"/> <input type="password"/>
Courriel (xxx@xxx.com) :	<input type="text"/>

Arrière Sauvegarder Restaurer



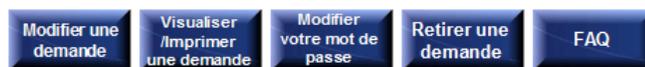
English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	Contacts provinciaux	Avis importants	Site fédéral	Sortie

Fonds chantiers Canada - volet collectivités

Bienvenue au

**Fonds chantiers Canada - volet collectivités (FCC-VC)
CANADA - NOUVELLE-ÉCOSSE
Demande en ligne et plan de mise en oeuvre**

Vous êtes maintenant enregistré sous le nom de : Nova Scotia1 Applicant.



Cette base de données est le produit d'une collaboration entre le gouvernement du Canada (Infrastructures Canada - Bureau de l'infrastructure et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique) et le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse.

souhaitez modifier votre mot de passe du SPGII.

Retirer une demande : Si vous souhaitez supprimer une demande à laquelle vous travaillez ou que vous avez soumise. Si vous retirez une demande, les agents du FCC n'en accuseront pas réception et ne l'examineront pas.

FAQ : Il s'agit d'une liste des questions les plus fréquemment posées et de réponses. Il s'agit souvent de la façon la plus rapide de trouver réponse à vos questions.

Sélection de catégorie de projet

La première page à s'afficher dans le cadre du processus de demande est **Sélection de catégorie de projet**. Vous êtes maintenant prêt à **inscrire** une demande.

* Veuillez sélectionner la catégorie de projet principale à laquelle votre projet appartient.

La Sélection de la catégorie de projet (pour une demande) déterminera les options de principale sous-catégorie du projet disponibles, les critères de sélection du projet et les questions sur les avantages du projet.

Si votre projet comporte un élément secondaire, cochez Oui.

English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	Contacts provinciaux	Avis importants	Site fédéral	Sortie

Fonds chantiers Canada - volet collectivités

Sélection de catégorie de projet

* Veuillez sélectionner la catégorie de projet principale à laquelle votre projet appartient.

 Eau	 Eaux usées	 Transport en commun	 Routier national	 Énergie verte	 Déchets solide
 Routes locales	 Culture	 Sports	 Tourisme	 Connectivité	 Atténuation des catastrophes
 Friches industrielles	 Lignes ferroviaires sur courtes distances	 Transport maritime à court distance	 Aéroports régionaux	 Projets conjoints	 Loisirs

Votre projet comporte-il un élément secondaire qui n'est pas représenté par la catégorie de projet principale? Oui Non

Élément secondaire (sélection)

Si vous avez sélectionné « Oui » à la question concernant l'élément secondaire, un second ensemble d'icônes s'affichera sous le premier.

Veuillez sélectionner la catégorie d'éléments secondaires à laquelle votre projet appartient.

Votre projet comporte-t-il un élément secondaire qui n'est pas représenté par la catégorie de projet principale? Oui Non

 Eau	 Eaux usées	 Transport en commun	 Routier national	 Énergie verte	 Déchets solide
 Routes locales	 Culture	 Sports	 Tourisme	 Connectivité	 Atténuation des catastrophes
 Friches industrielles	 Lignes ferroviaires sur courtes distances	 Transport maritime à court distance	 Aéroports régionaux	 Projets conjoints	 Loisirs

CLIQUEZ SUR « CONTINUER » POUR VOUS RENDRE À L'ÉCRAN SUIVANT

Sous-catégorie de projet et nature

Cette page sert à saisir le titre du projet et le type de projet principal.

Si l'on soumet le projet conjointement avec un ou plusieurs autre(s) requérant(s), il y a deux façons de procéder :

- Un requérant « principal » soumet une demande couvrant la totalité du projet; ou
- Chaque requérant soumet une demande concernant sa part du projet.

Dans les deux cas :

- Tous les autres corequérants figureront sur la page « renseignements sur le requérant d'un projet conjoint » (vous pouvez y accéder en sélectionnant « projet conjoint » puis en cliquant sur le lien « demande conjointe complète »).
- Les particularités de l'entente conjointe doivent faire partie

NOVA SCOTIA Canada

English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	Contacts provinciaux	Avis importants	Site fédéral	Sortie

Fonds chantiers Canada - volet collectivités

Sous-catégorie de projet et nature

* Titre du projet	WL-BCF-CC DEMO
Requérant	City of Halifax
État du projet	Incomplète

* Est-ce que le projet est compatible avec tous les plans d'aménagement du territoire et plans de gestion des ressources?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
* Le soumissionnaire a-t-il été choisi?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
* La construction a-t-elle commencé?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
* Le projet inclut-il des biens fédéraux ou provinciaux?	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
* Est-ce que le projet va être planifié, construit et exploité d'une manière prene compte de des risques liés aux phénomènes naturels extrêmes et / ou le changement climatique?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

* Nature du projet	Nouvelle construction
* Entente de partenariat publique/privée	Veuillez fournir des renseignements sur le(s) partenaire(s) privé prenant part au projet. <input type="radio"/> Oui (Remplir l'Annexe A) <input checked="" type="radio"/> Non
* Projet conjoint	Veuillez fournir des renseignements sur le(s) requérant(s). <input type="radio"/> Oui (Remplir les renseignements sur le corequérant) <input checked="" type="radio"/> Non
* Plan d'affaires	Envisagez-vous de charger un plan d'affaires avec votre demande?

Windows Internet Explorer

L'information a été sauvegardée.

de la description du projet, à la page « description et lieu du projet ».

La ventilation des coûts du projet, qui doit constituer un document distinct, doit être jointe au moyen de la fonction « chargement de documents ».

Les sous-catégories de projet qui peuvent être sélectionnées sont fonction des catégories de projet sélectionnées.

Un document d'analyse de rentabilisation déjà préparé par le requérant pourra être joint à la demande à la fin du processus. Veuillez noter que l'analyse de rentabilisation est supplémentaire à la demande et que tous les champs obligatoires doivent être remplis. Des lignes directrices sur la préparation de l'analyse de rentabilisation d'un projet sont disponibles.

Sous-catégorie de projet

On doit obtenir des précisions avant de pouvoir examiner votre demande. Veuillez contacter le bureau des programmes provinciaux avant de compléter le processus de présentation de votre demande. Vous trouverez les coordonnées en cliquant sur le lien « Con provinciaux » qui se trouve dans l'en-tête de la page.

Titre du projet: WL-BCF-0
 Requérant: City of Haldimand
 État du projet: Incomplète

* Est-ce que le projet est compatible avec tous les plans d'aménagement du territoire et plans de gestion des ressources? Oui Non

* Le soumissionnaire a-t-il été choisi? Oui Non

* La construction a-t-elle commencé? Oui Non

* Le projet inclut-il des biens fédéraux ou provinciaux? Oui Non

* Est-ce que le projet va être planifié, construit et exploité d'une manière qui tienne compte de ses risques liés aux phénomènes naturels extrêmes et / ou le changement climatique? Oui Non

* **Titre du projet :**

Donnez au projet un titre court mais descriptif.

* **Nature du projet**

Sélectionnez la rubrique appropriée à partir du menu déroulant pour indiquer si le sous-projet vise un agrandissement (amélioration de l'infrastructure), une modernisation (la rénovation, mais non l'entretien de routine ou les réparations) ou une nouvelle construction.

* **Sous-catégorie de projet primaire**

Sélectionnez le type de projet principal (sous-catégorie) à partir du menu déroulant applicable à votre catégorie de projet. Les sous-catégories disponibles dépendront de la catégorie sélectionnée. Pour obtenir une liste complète des sous-catégories, veuillez consulter le guide du requérant.

* **Sous-catégorie de projet secondaire**

Si vous avez sélectionné plus d'une catégorie de projet à la page de sélection de la catégorie de projet, vous devrez choisir une sous-catégorie de projet secondaire à partir du menu déroulant.

Sous-catégorie de projet primaire

RE-Centres communautaires offrant des programmes à l'ensemble collective, incluant tous les segments de la population

% de coûts admissibles nets à ce sous-catégorie de projet? 75 (### ##)

Sous-catégorie de projet secondaire

LR-Projets visent uniquement les principales artères et voies de contournement urbaines dotées de points d'accès limités

% de coûts admissibles nets à ce sous-catégorie de projet? 25 (### ##)

Précédente Continuer Sauvegarder Envoyez à l'avance Restaurer

* **Pourcentage de coûts admissibles nets à cette sous-catégorie de projet?**

Si vous avez sélectionné plus d'une catégorie de projet à la page de sélection de la catégorie de projet, veuillez indiquer le pourcentage de coûts admissibles nets pour chaque type de projet sélectionné.

CLIQUEZ SUR « CONTINUER » POUR VOUS RENDRE À L'ÉCRAN SUIVANT

LE SYSTÈME ATTRIBUERA MAINTENANT UN NUMÉRO DE PROJET FCC-VOLET COLLECTIVÉS POUR VOTRE DEMANDE. VEUILLEZ PRENDRE CE NUMÉRO EN NOTE AUX FINS DE CONSULTATION ULTÉRIEURE.

Si vous devez interrompre temporairement le processus de présentation de demande en ligne, vous pouvez utiliser ce numéro pour retrouver facilement votre demande en cliquant sur « **Modifier une demande existante** », puis en cliquant sur la fenêtre « **Liste des demande(s) existante(s)** ». **LES RENSEIGNEMENTS QUE VOUS AVEZ ENTRÉS SONT AUTOMATIQUEMENT SAUVEGARDEÉS LORSQUE VOUS CLIQUEZ SUR « CONTINUER ».**

Partenariat secteurs public/privé :

Indiquez si un organisme du secteur privé (non gouvernemental) verse du financement pour le projet. Les projets faisant appel à un mode optionnel de financement sont ceux auxquels participe une société privée, qui propose de construire une infrastructure qui sera utilisée par le public ou dont pourra bénéficier le public. Pour ces projets, veuillez fournir des renseignements sur le partenaire qui participe au projet.

* Nature du projet	Nouvelle construction
* Entente de partenariat publique/privée	Veillez fournir des renseignements sur le(s) partenaire(s) privé prenant part au projet. <input type="radio"/> Oui (Remplir l'Annexe A) <input checked="" type="radio"/> Non
* Projet conjoint	Veillez fournir des renseignements sur le(s) requérant(s). <input type="radio"/> Oui (Remplir les renseignements sur le corequérant) <input checked="" type="radio"/> Non
* Plan d'affaires	Envisagez-vous de charger un plan d'affaires avec votre demande? <input type="radio"/> Oui (Vous aurez la possibilité de charger un document à la fin du processus de demande) <input checked="" type="radio"/> Non

Partenariat secteurs public/privé

La présente section est utilisée pour entrer les renseignements sur les partenariats. Vous devriez y entrer ces renseignements même si le partenariat en question diffère de la définition exacte du mode optionnel de financement. Quelle que soit la nature du partenariat, veuillez entrer tous les renseignements nécessaires du mieux que vous le pouvez.

Si vous sélectionnez **OUI**, vous devez cliquer sur le lien qui s'y rattache pour vous rendre à l'écran portant sur le mode optionnel de financement et fournir les renseignements demandés à l'annexe A.

Vous devez fournir les renseignements sur les partenaires. Si vous avez sélectionné **NON** dans le champ ci-dessus, vous n'avez pas à cliquer sur le lien qui s'y rattache pour entrer ces renseignements supplémentaires. Veuillez passer au champ suivant (partenaire)

Annexe A

Titre du projet	WL FCC-VC Intake 2
Requérant	City of Halifax
État du projet	Incomplète

Entente de partenariat publique/privée

Renseignements généraux	
* Nom officiel du partenaire du secteur privé	
<input type="text"/>	
Numéro d'entreprise	
<input type="text"/>	
* Adresse	
<input type="text"/>	
* Ville/municipalité	
<input type="text"/>	
* Province	* Code postal
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Renseignements sur la personne-ressource	
* Nom de famille	
<input type="text"/>	
* Prénom	
<input type="text"/>	
* N° de téléphone	* N° de télécopieur
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse électronique	
<input type="text"/>	

Profil de l'organisme	
* Nature et statut juridique de l'organisme	<input type="text"/>
* Date de fondation de l'organisme (AAAA-MM-JJ)	<input type="text"/>
* Nombre d'employés	<input type="text"/>
* Principaux secteurs d'activités	<input type="text"/>
* Historique de l'organisme	<input type="text"/>
* Capacités de gestion	<input type="text"/>
* Justification du financement	<input type="text"/>

[Version imprimable](#)

Arrière Sauvegarder Envoyez à l'avance Restaurer

Nom officiel du partenaire du secteur privé	Entrez le nom officiel du partenaire.
Numéro d'entreprise	Entrez le numéro d'entreprise fourni par l'Agence des douanes et du revenu du Canada.
Adresse	Entrez l'adresse, la ville, la province, le code postal, les numéros de téléphone et de télécopieur, l'adresse électronique et le nom de la personne-ressource.
Nom de la personne-ressource	Entrez les prénoms et le nom de famille de la personne-ressource.
Numéros de téléphone et de télécopieur; adresse électronique de la personne-ressource	Entrez les renseignements demandés.
Nature et statut juridique de la société	Décrivez la nature de la société (p. ex. privée, publique) et son statut juridique.
Date de création de la société	Inscrivez la date du début des activités de la société - AAAA/MM/JJ.
Nombre d'employés actuels	Inscrivez le nombre d'employés qui travaillent actuellement et directement pour la société.
Principaux secteurs d'activités	Décrivez les principales activités commerciales de la société et inscrivez les principales zones géographiques où elle exerce ses activités.
Historique de la société	Faites un bref historique de la société, particulièrement en ce qui a trait au partenariat public-privé proposé.
Capacités de gestion	Décrivez brièvement l'expérience de la société en matière de gestion de partenariats public-privé.
Justification du financement	Indiquez la raison pour laquelle le financement est demandé et la façon dont il permettra l'achèvement du projet.
CLIQUEZ SUR LE BOUTON « ARRIÈRE » POUR SAUVEGARDER LES RENSEIGNEMENTS ET RETOURNER À L'ÉCRAN PRÉCÉDENT (Sous-catégorie de projet et nature).2)	

**PROJET CONJOINT –
Renseignements sur le corequérant
(si vous avez cliqué sur Oui à la
question Projet conjoint)**

Indiquez si le projet est entrepris en collaboration avec un organisme non gouvernemental, un organisme sans but lucratif, une autre administration locale ou une bande des Premières nations. Si vous répondez Oui, cliquez sur le lien qui s'y rattache pour inscrire le nom du partenaire, son adresse, son numéro de téléphone, son code postal et le nom de sa personne-ressource.

Renseignements sur le corequérant

Titre du projet	WL FCC-VC Intake 2
Requérant	City of Halifax
État du projet	Incomplète

Cape Breton Miners' Foundation
<input type="button" value="Ajouter"/> <input type="button" value="Supprimer"/>

* Nom du requérant		
City of Dartmouth		
Nom de famille de la personne-ressource	Prénom de la personne-ressource	
Adresse		
150 Main Street		
* Ville/municipalité		
Dartmouth		
Province		
Nouvelle-Écosse		
Code postal	N° de téléphone de la personne-ressource	N° de télécopieur de la personne-ressource
E2B 5J9		
Adresse électronique de la personne-ressource		

Nom du corequérant	Entrez le nom officiel du corequérant ou de l'organisme.
Nom de la personne-ressource	Entrez les prénoms et le nom de famille de la personne-ressource.
Adresse	Entrez l'adresse, la ville, la province et le code postal du corequérant officiel. <u>Veillez noter que le champ VILLE est obligatoire.</u>
Coordonnées de la personne-ressource	Entrez les numéros de téléphone et de télécopieur de la personne-ressource, ainsi que son adresse électronique.

Critères de présélection obligatoires

La page sur les critères de présélection du projet permet au requérant de démontrer comment son projet répondra ou dépassera les critères de présélection du projet pertinents.

REMARQUE : D'autres renseignements sur les critères de présélection du projet se trouvant dans cette partie de votre demande peuvent être consultés dans les sections « Catégories » et « Critères obligatoires » du guide en ligne du programme. Vous pouvez consulter les sections « Catégories » et « Critères obligatoires » pour vous aider à comprendre les critères applicables à l'évaluation de votre demande.

Veillez noter également que le formulaire de demande ne différencie pas les critères obligatoires des critères d'amélioration supplémentaires. Vous pouvez choisir de décrire comment votre projet répond aux critères précis ou les dépasse, qu'il s'agisse des critères obligatoires ou supplémentaires, dans votre descriptif du projet et votre analyse de rentabilisation.

Cette page renferme des questions liées aux principaux objectifs de politique du **secrétariat régional propre à la catégorie sélectionnée**. Les réponses fournies seront utilisées pour évaluer la demande.

Veillez noter que la page sur les critères de présélection du projet sera différente selon la catégorie.

FCC-VC		Fonds chantiers Canada - volet collectivités			
N° de projet : 9666		Critères de présélection obligatoires			
Menu principal	Titre du projet	W/L-BCF-CC DEMO			
Barre de menu du projet	Requérant	City of Halifax			
	État du projet	Incomplète			
Accès en lecture	Catégorie : Infrastructure des loisirs				
▶ Renseignements sur le projet	Chantiers Canada offre un soutien pour favoriser la pratique des loisirs, grâce à la construction ou à la restauration d'infrastructures des loisirs qui encouragent la participation de tous les segments de la société aux activités physiques et à l'édification des collectivités.				
▶ Avantages du projet	* Le projet favorise l'accès public et la participation aux activités physiques et à l'édification des collectivités.				
▶ Échéances et justification	O C N C				
▶ Renseignements sur le projet	Veillez décrire en quoi le projet vise principalement à appuyer l'adoption d'un style de vie actif et à faire la promotion d'une meilleure qualité de vie au sein de la collectivité.				
Description du projet et localisation					
▶ Coûts du projet	Veillez décrire la façon dont le projet augmente la disponibilité du service et/ou l'accès à ce dernier pour toutes les collectivités, ou la façon dont il contribue à la revitalisation du quartier/de la collectivité, s'il y a lieu.				
▶ Environnement					
Téléchargement de document					
Renseignements personne - ressource					
▶ Visualiser					
Retirer une demande					
Histoire de soumission					
	Version imprimable				
	Précédente	Continuer	Sauvegarder	Envoyez à l'avance	Restaurer

* Critères du projet

Pour chacun des critères, indiquez si le projet le respecte ou le dépasse et de quelle manière.

CLIQUEZ SUR « CONTINUER » POUR VOUS RENDRE À L'ÉCRAN SUIVANT

Avantages du projet

L'objectif de la page sur les avantages du projet est d'indiquer comment le projet proposé appuiera les objectifs et d'indiquer les avantages particuliers ainsi que les mesures qui seront utilisées pour évaluer les résultats. Choisissez au moins un et au plus cinq avantages du projet. Pour obtenir une définition des avantages, cliquez sur le lien situé au haut de l'écran « Détermination et mesure des avantages ».

Pour obtenir une liste complète des avantages pour toutes les catégories, veuillez consulter le guide en ligne du programme.

N° de projet : 9666

Avantages du projet

Détermination et mesure des avantages

Choisissez au moins un et au plus cinq avantages.

À noter que vous devrez assurer le suivi des avantages sélectionnés en produisant des rapports d'étape et des rapports de fin de projet précisant les avantages réels obtenus.

Titre du projet	WL-BCF-CC DEMO
Requérant	City of Halifax
État du projet	Incomplète

* Analyse coût-avantage : Avez-vous l'intention de charger une analyse coût-avantage ou une autre étude avec votre demande?

Oui (Vous aurez la possibilité de charger un document à la fin du processus de demande) Non

COLLECTIVITÉS PLUS SOLIDES ET PROSPÈRES

Mène à des collectivités plus fortes, plus compétitives et viables	Retombées applicables ?
Favoriser un style de vie sain et actif pour les Canadiens	<input type="checkbox"/>
Stimuler l'édification et/ou la revitalisation des zones urbaines et de toutes les collectivités	<input type="checkbox"/>

Autres avantages

[Version imprimable](#)

Précédente Continuer Sauvegarder Envoyez à l'avance Restaurer

CLIQUEZ SUR « CONTINUER » POUR VOUS RENDRE À L'ÉCRAN SUIVANT

Échéanciers du projet

Dates de Début et de Fin du projet

L'objectif de la page sur les échéanciers du projet est de saisir les dates clés du projet.

La date prévue de début du projet est la date à laquelle les premiers coûts liés au projet devraient être engagés.

La date prévue de fin est la date à laquelle les derniers coûts du projet devraient être engagés.

La date prévue de soumission est la date à laquelle la Demande de Proposition (DDP) devrait être annoncée publiquement.

NOVA SCOTIA Canada

English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	Contacts provinciaux	Avis importants	Site fédéral	Sortie

Fonds chantiers Canada - volet collectivités

Échéancier du projet

Titre du projet	WL-BCF-CC DEMO
Requérant	City of Halifax
État du projet	Incomplète

Date du début du projet (AAAA-MM-JJ)	Date de la fin du projet (AAAA-MM-JJ)

Date de la soumission du projet (AAAA-MM-JJ)

* Date du début de construction (AAAA-MM-JJ)	* Date de la fin de construction (AAAA-MM-JJ)

Précédente Continuer Sauvegarder Envoyez à l'avance Restaurer

CLIQUEZ SUR « CONTINUER » POUR VOUS RENDRE À L'ÉCRAN SUIVANT

Justification du projet

Assurez-vous de fournir autant de détails que possible puisque les renseignements relatifs à la justification du projet serviront de base à l'évaluation de votre demande.

Vos réponses devraient expliquer pourquoi le soutien financier des gouvernements fédéraux et provinciaux est nécessaire pour permettre de mettre en œuvre le projet, de renforcer sa portée *et/ou* d'accélérer la réalisation par rapport au calendrier. Il devrait être clair que la contribution des gouvernements fédéraux et provinciaux au projet proposé *complète* mais ne remplace pas les dépenses prévues par d'autres ordres du gouvernement.

FCC-VC Fonds chantiers Canada - volet collectivités

N° de projet : 9633

Justification du projet

Titre du projet	W/L FCC-VC Intake 2
Requérant	City of Halifax
État du projet	Incomplète

Accès en lecture

- Renseignements sur le projet
- Avantages du projet
- Échéances et justification
- Échéancier du projet
- Justification du projet
- Renseignements sur le projet
- Coûts du projet
- Environnement
- Téléchargement de document
- Renseignements personne - ressource
- Visualiser
- Retirer une demande
- Histoire de soumission

Veillez fournir autant de détail que possible puisque l'information de justification de projet servira de base à l'évaluation de votre application.

* 4. Quels sont les problèmes ou objectifs précis visés par le projet?

Cette section devrait donner un résumé de la situation actuelle de la municipalité ou la région et de ce qui pourrait se produire si aucune mesure n'était prise. Assurez-vous de définir clairement les solutions/le problème. S'il existe des données statistiques dans le plan de mise en œuvre, veuillez préciser lesquelles et indiquer où elles se trouvent. La section devrait comprendre un historique et une description des circonstances actuelles qui sont à l'origine du problème opérationnel général et qui démontrent la nécessité du projet.

* 2. De quelles solutions de rechange à la solution proposée avez-vous tenu compte?

* **1. Quels sont les problèmes ou objectifs précis visés par le projet?**

Cette section devrait donner un résumé de ce qui se passe actuellement dans la municipalité ou la région et de ce qui pourrait se produire si aucune mesure n'était prise. Assurez-vous de définir clairement les débouchés/le problème. S'il existe des données statistiques pour appuyer cette analyse de rentabilisation, veuillez préciser lesquelles et indiquer où elles se trouvent. La section devrait comprendre un historique et une description des circonstances actuelles qui sont à l'origine du problème opérationnel général et qui font valoir la nécessité du projet.

* **2. De quelle façon votre projet abordera-t-il ces problèmes ou objectifs précis?**

Cette section devrait indiquer la manière dont le projet améliorera la situation ou réglera le problème mentionné à la section « Raison d'être du projet ». Vous devriez y expliquer pourquoi le financement fédéral - provincial/territorial est nécessaire pour permettre de réaliser le projet, d'accroître sa portée (importance) ou de le commencer plus tôt que prévu. Vous devez y expliquer brièvement a) la manière dont le projet appuie le plan de développement de la collectivité et b) la manière dont le projet influera sur l'environnement social, économique et/ou naturel de la municipalité.

* **3. Quelles autres possibilités par rapport à la solution proposée ont été envisagées?**

Décrire les possibilités envisagées.

* **4. Ce projet contribue-t-il à un environnement durable?**

Indiquer comment ce projet contribuera à un environnement durable.

* **5. Décrivez toute technologie innovatrice qui sera utilisée au**

Décrivez la technologie qui sera utilisée dans le cadre du projet proposé. Mettez l'accent sur les nouvelles méthodes et les pratiques exemplaires et indiquez si l'on a

cours de la réalisation du projet.

recours, dans le cadre du projet, aux meilleures technologies offertes (qui sont économiquement réalisables) ou à l'innovation pour régler le problème.

* 6. Décrivez quels sont les risques significatifs du projet et votre stratégie pour atténuer ces risques?

Les risques sont des incertitudes ou des limites qui peuvent vous empêcher de terminer un projet à temps, de respecter le budget ou de conserver la portée initiale. Très peu de projets ne comportent aucun risque; cependant, les risques liés à la plupart des projets qui ont remporté du succès ont été réduits grâce à une bonne planification et à une gestion continue.

Indiquez tous les risques connus (par exemple une courte saison de construction, des incertitudes possibles quant au site de construction du site qui pourraient influencer sur les coûts, etc.) et précisez comment ces incertitudes peuvent avoir des répercussions sur le rendement du projet, que ce soit sur le plan de la durée, du coût ou de la satisfaction des exigences. Indiquez ensuite les mesures qui peuvent être prises avant ou durant le projet en vue d'atténuer les risques.

CLIQUEZ SUR « CONTINUER » POUR VOUS RENDRE À L'ÉCRAN SUIVANT

Description et emplacement du projet

L'écran Description et emplacement du projet comporte des renseignements de base sur le projet et de l'information quant à l'emplacement de ce dernier.

À la fin de cette procédure, vous pouvez également joindre à votre demande un exemplaire d'une résolution d'un gouvernement local ou un plan ou une carte du site.

The screenshot shows the 'Description du projet et localisation' form on the Nova Scotia Canada website. The form includes the following fields and sections:

- English** / **Contactez-nous** / **Aide** / **Recherche** / **Site du Canada**
- Accueil** / **Contacts provinciaux** / **Avis importants** / **Site fédéral** / **Sortie**
- FCC-VC** / **Fonds chantiers Canada - volet collectivités**
- N° de projet : 9633**
- Description du projet et localisation**
- Titre du projet**: WL FCC-VC Intake 2
- Requérant**: City of Halifax
- État du projet**: Incomplète
- Menu principal**
- Barre de menu du projet**
- Accès en lecture**
- Renseignements sur le projet**
- Avantages du projet**
- Échéances et justification**
- Renseignements sur le projet**
- Description du projet et localisation**
- Coûts du projet**
- Environnement**
- Téléchargement de document**
- Renseignements personne - ressource**
- Visualiser**
- Numéro du projet provincial**: FCC-VC 9633
- Priorité de la municipalité**
- * Résolution d'une administration locale**
- Vous aurez besoin de fournir une copie d'une résolution d'une administration locale justifiant ce projet. Avez-vous l'intention de charger une copie avec votre demande?**
- Oui** (Vous aurez la possibilité de charger un document à la fin du processus de demande)
- Non**
- * Description du projet/sommaire**
- La description du projet doit présenter la portée, le positionnement stratégique, les répercussions sur les opérations, les finances et les recommandations. De plus, elle doit indiquer clairement la raison d'être, la nature, le calendrier, les participants et le fonctionnement du projet. Elle doit pouvoir être utilisée de façon autonome.**
- WL FCC-VC Intake 2**

Numéro de projet provincial

Veillez ne rien inscrire dans ce champ. Réservé à des fins administratives.

Numéro de la résolution de la municipalité/du conseil de bande; date et lieu

Entrez le numéro et la date de la résolution de la municipalité ou du conseil de bande qui a approuvé les coûts de construction, de fonctionnement et de maintenance régulière du projet. Veuillez envoyer une copie de la résolution, par courrier, au bureau du secrétariat conjoint.

Priorité de la municipalité

Veillez indiquer le niveau de priorité que vous attribuez à chaque projet proposé (p. ex. 1, 2, 3, etc.).

Résolution municipale adoptée?

Indiquez si la municipalité a adopté une résolution du conseil pour appuyer le projet proposé. Si vous répondez non, vous recevrez alors le message suivant : « Une

* **Description du projet/sommaire**

résolution municipale doit être adoptée pour que votre projet soit approuvé. Vous devez vous assurer que ce processus est en cours. »

Entrez une description détaillée du projet en précisant la nature de l'infrastructure matérielle qui sera construite, renouvelée ou modernisée. La description devrait résumer les principales composantes de l'infrastructure. Les détails devraient notamment comprendre les dimensions de l'infrastructure (hauteur, longueur, superficie au sol), les matériaux et les techniques de construction, une brève description du site (taille, installations existantes, emplacement, propriété du terrain), la vocation de l'infrastructure (À quelles fins l'utilisera-t-on? Quels types d'activités seront nécessaires pour en assurer l'exploitation? Quels secteurs l'infrastructure desservira-t-elle?, etc.).

La description du projet devrait indiquer toutes les zones écosensibles à proximité du projet. Une « zone écosensible » est une zone protégée pour des raisons environnementales dans le cadre de plans locaux et régionaux d'occupation du sol ou par des organismes gouvernementaux locaux, régionaux, provinciaux ou fédéraux.

Voici quelques exemples :

- i) les sites désignés en vertu de conventions internationales tels que les sites Ramsar et les réserves de biosphère mondiales de l'UNESCO;
- ii) les parcs provinciaux ou nationaux, les réserves aux fins de création de parcs, les aires de conservation et les réserves d'espèces sauvages, les sanctuaires d'oiseaux, les aires de conservation et les réserves marines de faune, les rivières du patrimoine, les terres humides désignées et les zones d'intérêt naturel et scientifique; et
- iii) les zones écosensibles protégées par des plans locaux et régionaux d'occupation du sol et par des administrations locales et régionales.

La description du projet devrait également indiquer s'il y a un plan d'eau tel qu'un lac, une rivière, un ruisseau ou une terre humide dans un rayon de 30 mètres autour du project. Le nom du plan d'eau devrait être indiqué s'il est connu.

* **Champs relatifs à l'emplacement du projet**

- a) Adresse civique du projet
- b) Ville/municipalité du projet
- c) Province/territoire du projet (ce champ se remplit automatiquement selon la province/le territoire ou les renseignements fournis par le requérant)
- d) Code postal du projet
- e) Intersection la plus proche ou endroit légal de terre du projet (s'il n'y a pas d'adresse)
- f) Point d'intérêt/nom du lieu (s'il n'y a pas d'intersection ni d'adresse civique)
- g) Autres renseignements sur l'emplacement du projet
- h) Latitude du projet
- i) Longitude du projet

Localisation du projet

[Aide afin de déterminer l'information sur la localisation du sous-projet](#)

* Plan de site/une carte de projet	
Avez-vous l'intention de charger un plan de site/une carte du projet avec votre demande?	
<input type="radio"/> Oui (Vous aurez la possibilité de charger un document à la fin du processus de demande)	
<input checked="" type="radio"/> Non	
* Adresse civique du projet ligne 1	
<input type="text"/>	
Adresse civique du projet ligne 2	
<input type="text"/>	
* Ville/municipalité du projet	
<input type="text"/>	
* Province du projet	* Code postal du projet
Nouvelle-Écosse <input type="text"/>	<input type="text"/>
Intersection la plus proche ou endroit légal de terre du projet	
<input type="text"/>	
Point d'intérêt / Nom du lieu	
<input type="text"/>	
Autres renseignements sur l'emplacement du projet	
<input type="text"/>	
Zone provinciale	
<input type="text"/>	
Latitude du projet (-##.#####)	Longitude du projet (-##.#####)
<input type="text"/>	<input type="text"/>

CLIQUEZ SUR « CONTINUER » POUR VOUS RENDRE À L'ÉCRAN SUIVANT

CLIQUEZ SUR « CONTINUER » POUR VOUS RENDRE À L'ÉCRAN SUIVANT

Financement du projet

L'objet de la page Financement du projet est de donner à l'auteur de cette demande la chance de fournir une estimation totale pour les sources de financement.

Le total des coûts admissibles et non admissibles sera calculé automatiquement à partir des données de la page précédente.

Financement proposé des coûts admissibles

Veillez entrer toute autre source fédérale de financement pour votre projet. Cette information servira à s'assurer que les exigences et les règlements fédéraux en matière de cumul sont respectés (p. ex. un maximum de 50 p.100 de financement peut provenir de sources fédérales).

Le total dans le tableau Financement proposé des coûts admissibles doit être équivalent au coût admissible net afin que le système soit en équilibre et permette la soumission du projet.

N° de projet : 9633

Financement du projet

Menu principal
Barre de menu du projet

Accès en lecture
Renseignements sur le projet
Avantages du projet
Échéances et justification
Renseignements sur le projet
Coûts du projet
Coûts total du projet
Financement du projet
Autres sources de financement
Environnement
Téléchargement de document
Renseignements personne - ressource
Visualiser
Retirer une demande
Histoire de soumission

Titre du projet: WL FCC-VC Intake 2
Demandeur: City of Halifax
Etat du projet: Incomplète

Coûts admissibles nets :	Non admissibles :	Coût total net du projet :
300,000.00	10,000.00	310,000.00

Financement proposé des coûts admissibles

Les totaux figurant dans le tableau du financement proposé des coûts admissibles doivent être égaux aux coûts admissibles nets pour que le système puisse créer un équilibre et que le projet puisse être soumis.

Exercice financier	Municipale	provincial (VC-FCF)	Fédéral (VC-FCF)	Autres fédéral	Autres	Total
Total	100,000.00	100,000.00	50,000.00	50,000.00	0.00	300,000.00
P. des coûts	33.33	33.33	16.67	16.67	0	100

Précisez le montant d'autre fédérale 1: 50,000.00
Précisez l'autre source de financement fédérale 1: Gas Tax
Ajouter source fédérale

La catégorie Autres fonds fédéraux comprend le Fonds provenant de la taxe sur l'essence (FTE) et le Fonds destiné au transport en commun (FTC):
Précisez l'Autre Source de financement:

Précédente Continuer Sauvegarder Envoyez à l'avance Restaurer

CLIQUEZ SUR « CONTINUER » POUR VOUS RENDRE À L'ÉCRAN SUIVANT

Autres sources de financement du projet

L'objet de cette page est de donner à l'auteur de cette demande la chance de fournir des détails additionnels au sujet du financement du projet.

S'agit-il d'un projet en plusieurs étapes? Si oui, veuillez en indiquer les étapes. Veuillez noter que chaque doit pouvoir être considérée comme un projet en soi.

Est-ce que le projet nécessitera l'emprunt de fonds?

Est-ce que le projet sert à l'exploitation commerciale?

Est-ce que le requérant a prévu un plan pour le financement, l'exploitation et l'entretien des biens tout au long de leur cycle de vie?

Veuillez confirmer que le processus de passation des marchés respectera les principes de la concurrence, de l'équité et de la transparence (p. ex. : aucun marché à fournisseur unique, aucun processus réserve aux syndicats) et sera conforme l'Accord sur le commerce intérieur et aux obligations commerciales internationales du Canada.

FCC-VC

Fonds chantiers Canada - volet collectivités

N° de projet : 9633

Menu principal

Barre de menu du projet

Accès en lecture

► Renseignements sur le projet

Avantages du projet

► Échéances et justification

► Renseignements sur le projet

▼ Coûts du projet

Coûts total du projet

Financement du projet

Autres sources de financement

► Environnement

Téléchargement de document

Renseignements personne - ressource

► Visualiser

Retirer une demande

Histoire de soumission

Autres sources de financement du projet

Titre du projet	WL FCC-VC Intake 2
Requérant	City of Halifax
État du projet	Incomplète

* S'agit-il d'un projet en plusieurs étapes? Si oui, veuillez en indiquer les étapes. Veuillez noter que chaque phase doit pouvoir être considérée comme un projet en soi.

Oui (décrire stade actuel du projet) Non

* Est-ce que le projet nécessitera l'emprunt de fonds?

Oui (veuillez préciser le nom des prêteurs) Non

* Est-ce que le projet sert à l'exploitation commerciale?

Oui (veuillez fournir tout détail pertinent) Non

* Est-ce que le requérant a prévu un plan pour le financement, l'exploitation et l'entretien des biens tout au long de leur cycle de vie?

Oui (veuillez fournir tout détail pertinent) Non

* Veuillez confirmer que le processus de passation des marchés respectera les principes de la concurrence, de l'équité et de la transparence (p. ex. : aucun marché à fournisseur unique, aucun processus réservé aux syndicats) et sera conforme à l'Accord sur le commerce intérieur et aux obligations commerciales internationales du Canada.

Oui Non

CLIQUEZ SUR « CONTINUER » POUR VOUS RENDRE À L'ÉCRAN SUIVANT

Évaluation environnementale

Le but de cette page est d'aider les agents de programme à évaluer si le projet proposé requiert un examen en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Si des renseignements additionnels sont requis pour faire cette évaluation, nous communiquerons avec la personne que vous identifiez comme étant la personne-ressource pour l'évaluation environnementale dans cette section de la demande.

Veuillez prendre note que si vous avez indiqué une catégorie de projet primaire et une catégorie d'élément secondaire pour votre projet, il peut y avoir un dédoublement dans certaines questions que vous posez dans cette section. Veuillez répondre à toutes les questions afin d'assurer que toute l'information requise pour examiner votre demande est disponible.

Définition

Une « zone écosensible » est une zone protégée pour des raisons environnementales dans le cadre de plans locaux et régionaux d'occupation du sol ou par des organismes gouvernementaux locaux, régionaux, provinciaux ou fédéraux. Voici quelques exemples :

- les zones écosensibles protégées par des plans locaux et régionaux d'occupation du sol et par des administrations locales et régionales.
- les sites désignés en vertu de conventions internationales tels que les sites Ramsar et les réserves de biosphère mondiales de l'UNESCO; et

English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	Contacts provinciaux	Avis importants	Site fédéral	Sortie

FCC-VC Fonds chantiers Canada - volet collectivités

N° de projet : 9666

[Menu principal](#)

[Barre de menu du projet](#)

Accès en lecture

► Renseignements sur le projet

► Avantages du projet

► Échéances et justification

► Renseignements sur le projet

► Coûts du projet

▼ Environnement

 Évaluation d'Environnement

 Téléchargement de document

 Renseignements personne - ressource

► Visualiser

Retirer une demande

Histoire de soumission

Évaluation environnementale

Titre du projet	WL-BCF-CC DEMO
Requérant	City of Halifax
État du projet	Incomplète

"Les questions pour l'évaluation environnementale ont été modifiées afin d'accélérer l'évaluation environnementale et le processus d'examen."

Certains sous-catégories de projet proposés doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale (EE), conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). Pour ces sous-catégories de projet, il faut mener une EE et déterminer les effets négatifs possibles sur l'environnement, qu'il faudra atténuer et gérer adéquatement avant de pouvoir verser des fonds.

Vos réponses aux questions suivantes permettront de déterminer s'il est nécessaire d'effectuer une évaluation environnementale (EE) de votre projet en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

Veuillez noter qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une EE du projet à moins que vous ayez été averti que votre projet était examiné aux fins de financement et qu'il pouvait être assujéti aux exigences de la LCEE. Des détails sur ces exigences seront fournis au moment opportun.

I. Enjeux du point de vue de l'environnement - Catégorie de projet primaire

Infrastructure des loisirs

*1	Le projet est-il situé à moins de 250 mètres d'une zone écosensible?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Inconnu
*2	Le projet comprend-il des travaux ou des activités qui touchent directement un plan d'eau comme un marécage, un ruisseau, une rivière ou un lac?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Inconnu
*3	Le projet comprend-il des ouvrages ou des activités situés à moins de 30 mètres d'un plan d'eau?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Inconnu

II. Enjeux du point de vue de l'environnement - Catégorie de projet secondaire

Pas applicable à ce projet.

III. Enjeux du point de vue des Autochtones

Veuillez répondre aux questions suivantes si le projet satisfait à l'un des critères suivants :

- Le projet comprend une nouvelle construction/installation;
- Le projet comprend l'expansion d'un projet existant;
- Le projet combine les éléments suivants : le renouvellement d'un projet existant ou l'expansion d'un projet existant ou une nouvelle construction/installation

*4	Y a-t-il des groupes ou des collectivités autochtones dans la zone du projet?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Inconnu
*5	Dans l'affirmative, le projet pourrait-il avoir des effets négatifs sur ces groupes autochtones?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Inconnu
*6	A-t-on consulté les groupes autochtones au sujet du projet?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Inconnu

IV. Renseignements personne - ressource de l'évaluation environnementale

*7 Veuillez fournir les renseignements demandés pour la vérification concernant la personne ressource pour l'évaluation environnementale.

Nom de la personne-ressource :	<input type="text"/>
Titre du poste :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>
Téléphone de la personne-ressource :	<input type="text"/>
Adresse électronique :	<input type="text"/>

[Précédente](#) [Continuer](#) [Sauvegarder](#) [Envoyez à l'avance](#) [F](#)

Dernière mise à jour : 2009-03-02 [Avis importants](#)

[[English](#) | [Accueil](#) | [Aide](#) | [Recherche](#) | [Site du Canada](#)]

- les parcs provinciaux ou nationaux, les réserves aux fins de création de parcs, les aires de conservation et les réserves d'espèces sauvages, les sanctuaires d'oiseaux, les aires de conservation et les réserves marines de faune, les rivières du patrimoine, les terres humides désignées et les zones d'intérêt naturel et scientifique.

Si votre projet risque d'avoir des répercussions sur le poisson et l'habitat du poisson, vous êtes tenu de vous assurer que vous êtes en conformité avec la Loi sur les pêches du gouvernement fédéral. En plus de répondre aux questions figurant sur cette page, on vous encourage à consulter le site Web de Pêches et Océans Canada à l'adresse http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans-habitat/habitat/water-eau/index_f.asp pour obtenir des renseignements précis sur les processus et les exigences concernant la protection du poisson et de l'habitat du poisson.

Il est possible que l'information concernant les groupes autochtones soit requise, selon la nature du projet. L'information recueillie est utile pour faciliter la recherche préliminaire et une autre analyse de l'impact de l'activité de projet par la Couronne, la province et le promoteur durant le processus de présélection.

CLIQUEZ SUR « CONTINUER » POUR VOUS RENDRE À L'ÉCRAN SUIVANT

Téléchargement de documents

L'objet de la page Téléchargement de documents est de donner à l'auteur de la demande la capacité de fournir de l'information additionnelle sur le projet sous forme de documents électroniques afin de renforcer son étude de cas.

Tous les documents que vous avez l'intention de télécharger seront listés ici comme un aide-mémoire. Cependant, vous pouvez télécharger autant de documents de tous les types que vous voulez.

C'est aussi là que vous devriez joindre tout document obligatoire additionnel inclus dans la section des exigences provinciales de ce guide.

FCC-VC Fonds chantiers Canada - volet collectivités

N° de projet : 9633 Page de téléchargement de document

[Menu principal](#)

[Barre de menu du projet](#)

Accès en lecture

Renseignements sur le projet

Avantages du projet

Échéances et justification

Renseignements sur le projet

Coûts du projet

Environnement

Téléchargement de document

Renseignements personne - ressource

Visualiser

Retirer une demande

Histoire de soumission

Titre du projet	WL FCC-VC Intake 2
Requérant	City of Halifax
État du projet	Incomplète

Vous avez indiqué qu'il avait l'intention de télécharger le document suivant (s).
S'il vous plaît assurer à télécharger un document de chaque type avant de faire votre demande.

- Plan d'affaire
- Analyse des coûts et bénéfices
- Résolutions de l'administration municipale
- Plan du carte

Documents téléchargés pour ce projet

Pour télécharger un document, cliquer sur le nom du fichier avec le bouton de droite de la souris (CTRL-clic sur un ordinateur Mac) et sélectionner « Sauvegarder la cible sous ».

Titre descriptif	Nom de fichier	La date téléchargé	Supprimer?
Cliquer sur le titre pour voir les méta-données	Cliquer sur le nom pour télécharger le fichier		

Il n'y a aucun document téléchargé pour ce projet

[Ajouter](#)

[Précédente](#) [Continuer](#) [Soumettre des pré](#)

Directives de téléchargement de documents

- Les auteurs des demandes peuvent y joindre des documents avant la soumission.
- Les auteurs des demandes peuvent supprimer des documents qu'ils ont joints avant la soumission.
- Les auteurs des demandes, ainsi que les agents de projets, peuvent télécharger n'importe quel document qui a été téléchargé pour le projet.
- Les auteurs des demandes peuvent supprimer seulement les documents qu'ils ont téléchargés eux-mêmes jusqu'au moment de la soumission du projet auquel ils ont été joints.
- Les auteurs des demandes n'auront pas le droit de télécharger ou de supprimer des documents une fois le projet soumis. Toute modification doit être effectuée par les agents de projet.
- Les agents de projet peuvent télécharger ou supprimer la documentation d'un projet à n'importe quelle étape du cycle de vie du projet (sauf lorsqu'un projet est fermé ou supprimé).

Exigences et recommandations techniques

- Il n'y a aucune limite quant au nombre ou au type de documents téléchargés pour un projet.
- La taille limite des fichiers est de 8 mégaoctets pour chaque fichier joint.
- Il n'y a aucune limite quant au nombre de fois qu'un document peut-être téléchargé pour un projet.

Types de documentation pour renforcer votre demande

- Calendrier du projet
- Résolution des administrations locales
- Plan d'architecte
- Analyse coûts-avantages ou autre étude
- Étude de cas/justification du projet

Documentation supplémentaire nécessaire pour des provinces précises

Pour connaître les documents supplémentaires nécessaires, veuillez consulter les « Exigences provinciales » indiquées dans le Guide du programme en ligne. Ces documents seront très

importants lors de l'évaluation de la demande.

CLIQUEZ SUR « CONTINUER » POUR VOUS RENDRE À L'ÉCRAN SUIVANT

Renseignements sur la personne-ressource

L'objet de la page Renseignements sur la personne-ressource est de permettre à ceux qui remplissent les demandes de s'assurer de la précision de l'information concernant la personne-ressource pour le projet.

Remarque : Ceci est la dernière page du processus de demande.

The screenshot shows the 'Renseignements sur la personne-ressource' page on the Nova Scotia Canada website. At the top, there are logos for Nova Scotia and Canada, and a navigation menu with options like 'English', 'Contactez-nous', 'Aide', 'Recherche', and 'Site du Canada'. Below the menu, the page title is 'Renseignements sur la personne-ressource' and the project number is 'N° de projet: 9612'. The main form area contains several sections: 'Renseignements sur le projet' with fields for 'Titre du projet' (WV-BCF Intake 2 DEMO), 'Requérant' (City of Halifax), and 'État du projet' (Incomplète); 'Renseignements sur le requérant' with fields for 'Nom officiel du requérant/promoteur' (City of Halifax), 'Code de la municipalité/numéro du conseil de bande', 'Type de municipalité' (Cité), 'Adresse' (160 Barrington Street), 'Ville/municipalité' (Halifax), 'Province' (Nouvelle-Écosse), and 'Code postal' (K1A 0H3); and 'Renseignements sur la personne-ressource' with fields for 'Nom de famille', 'Prénom', 'Titre du poste de contact', 'Langue préférée' (Anglais/Français), 'Adresse', 'Ville/municipalité', 'Province' (Nouvelle-Écosse), 'Code postal', 'Numéro de téléphone', 'Numéro de télécopieur', and 'Adresse électronique'. At the bottom, there are buttons for 'Précédente', 'Sauvegarder', 'Soumettre', and 'Restaurer', along with a 'Dernière mise à jour' date and 'Avis importants' link.

* **Nom et titre de la personne-ressource**

Entrez le nom de famille, le prénom ainsi que le titre de la personne-ressource pour ce projet.

* **Langue de communication**

Indiquez la langue de communication pour toute correspondance.

* **Adresse, numéro de téléphone, etc. de la personne-ressource**

Entrez l'adresse postale, si différente de l'auteur de la demande, de la personne-ressource.

Entrez le numéro de téléphone, télécopieur, (y compris les numéros de poste), etc., qui permettra de communiquer avec la personne-ressource.

* **Adresse électronique**

Entrez l'adresse électronique de la personne-ressource. Remarque : Si vous entrez une adresse électronique, le système enverra un message de confirmation à la

personne-ressource une fois la demande validée.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUTE L'INFORMATION EST CORRECTE AVANT DE SÉLECTIONNER SOUMETTRE. VOUS NE POUVEZ PAS APPORTER DE MODIFICATIONS À VOTRE DEMANDE UNE FOIS QU'ELLE A ÉTÉ ACCEPTÉE PAR LE SYSTÈME.

Une fois la demande remplie, sélectionnez **ENVOYEZ À L'AVANCE** au bas de la page. Le système validera votre demande.

Historique de la soumission de demandes : Les utilisateurs requérants auront la possibilité de « soumettre provisoirement » leur demande. Lorsqu'ils appuieront sur le bouton « soumission provisoire », leur application portera l'état « incomplet ». La page « historique de la soumission de la demande » apparaîtra à l'écran lorsqu'un utilisateur sélectionnera la « soumission provisoire ».

Sur la page « historique des soumissions », l'utilisateur requérant pourra saisir une note qui accompagnera la soumission de sa demande. La note entrée par l'utilisateur sera ajoutée à l'avis électronique envoyé au Secrétariat conjoint.

Toutefois, si le système repère des erreurs lors du processus de soumission provisoire, l'utilisateur sera redirigé vers la page « erreurs dans la demande » et l'état de la demande demeurera incomplet pour qu'il puisse effectuer les modifications nécessaires.

Si le processus de soumission provisoire ne relève aucune erreur, on suivra les étapes suivantes : le système enverra un courriel au Secrétariat conjoint ainsi qu'aux contacts du requérant, les avisant de la soumission provisoire de la demande. Ce courriel comprendra aussi la note soumise par l'utilisateur requérant.

Le système modifiera l'état du projet à « soumis provisoirement ».

English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	Contacts provinciaux	Avis importants	Site fédéral	Sortie

Fonds chantiers Canada - volet collectivités

Histoire de soumission

Titre du projet	WL FCC-VC Intake 2
Requérant	City of Halifax
État du projet	Incomplète

Vous pouvez ajouter une brève note dans l'encadré ci-dessous à l'intention de l'agent de projet qui examinera votre demande afin de déterminer si elle est complète. La note sera envoyée à l'agent de projet dans un courriel qui l'informerá de la présentation à l'avance de votre demande. Une fois que vous aurez inscrit la note, cliquez sur le bouton Envoyez à l'avance pour finaliser le processus de présentation de votre demande à l'avance. Si n'importe quelle erreur est rencontrée, vous devrez corriger les erreurs et renvoyer à l'avance.

Envoyez à l'avance

Windows Internet Explorer

Vous n'avez pas entré une note. Si vous souhaitez procéder sans entrer une note, cliquez sur OK, sinon cliquez sur Annuler pour revenir à la page.

OK Cancel

SOUMETTRE UNE DEMANDE :

Lorsque vous avez rempli votre demande en ligne et cliqué sur le bouton **SOUMETTRE**, le système vérifiera si vous avez bien rempli tous les champs obligatoires. Le cas échéant, la page « erreur de demande » apparaîtra à l'écran. Cette page comprendra un message d'erreur et vous indiquera les zones à modifier. Lorsque vous cliquerez sur le lien figurant dans le message, vous aurez accès à un écran où vous pourrez mettre à jour l'information manquante, puis cliquer sur **SOUMETTRE** encore une fois.

NOVA SCOTIA **Canada**

English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	Contacts provinciaux	Avis importants	Site fédéral	Sortie

FCC-VC Fonds chantiers Canada - volet collectivities

N° de projet : 9633

[Menu principal](#)

Barre de menu du projet

- Accès en lecture
- Renseignements sur le projet
- Avantages du projet
- Échéances et justification
- Renseignements sur le projet
- Coûts du projet
- Environnement
- Téléchargement de document
- Renseignements personne - ressource
- Visualiser
- Retirer une demande

Erreur(s) dans l'application

L'information obligatoire suivante était absente à l'heure de soumettre votre application. Veuillez fournir les informations et cliquer le bouton Soumettre pour envoyer votre application à nouveau.

Titre du projet	WL FCC-VC Intake 2
Requérant	City of Halifax
État du projet	Incomplète

Nom de Page :	Description :
Renseignements sur la personne-ressource	La forme est vide

Après que vous ayez corrigé les erreurs ci-dessus, veuillez cliquer sur le bouton Soumettre des pré afin d'envoyer votre application à nouveau.

[Envoyez à l'avance](#)

Si votre demande est acceptée, une page indiquant que le processus a été un succès s'affiche. Cette page fournira les étapes à suivre afin de remplir la demande. Il est fortement recommandé **D'IMPRIMER CETTE PAGE IMMÉDIATEMENT**. Elle ne sera pas affichée une deuxième fois et elle contient des coordonnées importantes.

NOVA SCOTIA **Canada**

English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	Contacts provinciaux	Avis importants	Site fédéral	Sortie

FCC-VC Fonds chantiers Canada - volet collectivities

[Menu principal](#) [Version imprimable](#)

FCC-VC – page de présentation à l'avance de demande

Merci de soumettre une demande au Fonds chantiers Canada - volet collectivities (FCC-VC). Maintenant que vous avez rempli la demande en ligne, veuillez mener le processus à terme en prenant les mesures suivantes :

Veillez noter que toutes les demandes envoyées à l'avance seront examinées par des agents de projet, afin de déterminer si les renseignements contenus dans les demandes sont complets et appropriés en vue de l'évaluation de la demande. Si votre demande est jugée incomplète ou n'est pas prête pour l'évaluation, elle vous sera renvoyée pour permettre d'y apporter des mises à jour ou des corrections. Par la suite, vous devrez à nouveau présenter votre demande à l'avance.

1. Nous vous conseillons **D'IMPRIMER CETTE PAGE AUX FINS DE RÉFÉRENCE** en cliquant sur le bouton d'impression de votre navigateur Internet. Une fois que vous aurez imprimé votre demande, vous n'aurez plus accès à la présente page, qui contient des renseignements utiles pour référence ultérieure.
2. Vous pouvez aussi imprimer l'application complétée pour votre dossier. Pour faire ceci, allez à la section gauche de votre écran, cliquer « **Visualiser/imprimer une demande existante** », et ceci ouvrira une autre fenêtre. Si plus d'un projet est disponible pour sélection, vous deviez premièrement choisir le numéro de votre projet (# 9633) parmi la page « Liste des demandes et/ou projets » avant d'être présenter avec votre *Fonds chantiers Canada - volet collectivities* formulaire de demande soumise. Vous pouvez maintenant cliquer **Imprimer** pour imprimer votre application (ou choisir « Dossier / Imprimer »).

Un message de confirmation sera automatiquement envoyé au contact (si une adresse courriel a été fournie), lorsque votre demande a été correctement envoyée et acceptée par le système.

To: Lovell, Wendy Clare
Cc: [redacted]
Subject: Merci, # Demande FCC-VC 9633

Demande : 9633

Nom du requérant : City of Halifax
Titre du projet : WL FCC-VC Intake 2

Sous-catégorie de projet : PT20 - Les autobus, wagons porte-rails, traversiers, véhicules de transport semi-collectif et autre matériel roulant

Date et heure auxquelles la demande a été pré-soumise avec succès : 2009-02-26 4:30 PM

On examinera votre demande pour s'assurer qu'elle est complète, et on pourra vous la renvoyer pour que vous y apportiez des mises à jour additionnelles, au besoin.

Vous recevrez un autre avis par courriel une fois que votre demande sera jugée complète et qu'elle sera acceptée et prête à être évaluée. L'évaluation du projet proposé nécessitera environ 60 jours, en fonction du nombre de demandes reçues.

Merci de votre demande au Fonds chantiers Canada - volet collectivities (FCC-VC).

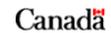
Visualiser/imprimer une demande soumise provisoirement :

La fonction « visualiser/imprimer une demande existante » permet aux utilisateurs de consulter une demande en tout temps.

La fonction « visualiser/imprimer une demande existante » permet d'imprimer un formulaire de demande non rempli ou d'imprimer une demande dans son état actuel. Toutefois, on doit avoir sélectionné la catégorie de projet, le type de sous-catégorie du projet ainsi que les avantages pour qu'ils apparaissent sur le formulaire non rempli.

Une fois la demande remplie et soumise, cette fonction permet d'imprimer le formulaire de demande final, notamment l'en-tête propre à la région et le bloc-signature approprié pour la région du requérant.

Note : Visualiser/imprimer une demande soumise.



Fonds chantiers Canada - volet collectivités Rapport de demande

Numéro du projet :	9633
Mode d'application :	Envoyée à l'avance
Date courante :	2009-02-26

SECTION I - REQUÉRANT MUNICIPAL OU RESPONSABLE

Nom officiel du requérant/promoteur : City of Halifax		
Code de la municipalité/numéro du conseil de bande :	Type de municipalité : Cité	
Adresse : 160 Barrington Street		
Adresse (additionnelle) :		
Ville/municipalité : Halifax	Province : Nouvelle-Écosse	Code postal : K1A 0H3
Prénom / Nom de famille : John Smith		
Titre du poste de contact : Consultant		Langue préférée : Anglais
Adresse : 160 Barrington Street		
Adresse (additionnelle) :		
Ville/municipalité : Halifax	Province : Nouvelle-Écosse	Code postal : K1A 0H3
Numéro de téléphone : (902) 123-1234	Numéro de télécopieur :	Adresse électronique : wendy.lovett@nfc.gc.ca

SECTION II - INFORMATION SUR LE PROJET

Titre du projet : WL FCC-VC Intake 2	
Numéro du projet provincial : FCC-VC 9633	
Date soumise (AAAA-MM-JJ) :	
Vous aurez besoin de fournir une copie d'une résolution d'une administration locale justifiant ce projet. Avez-vous l'intention de charger une copie avec votre demande? Oui	
Description du projet/sommaire : WL FCC-VC Intake 2	

LIGNES DIRECTRICES ET RAISON D'ÊTRE DU PROJET

LE VOLET COLLECTIVITÉS DU
FONDS CHANTIER CANADA

INTRODUCTION

L'analyse de rentabilisation est un document essentiel qui complète votre demande de financement. Elle a pour but de préciser les éléments contenus dans la demande et de fournir de plus amples renseignements ou de l'information pertinente n'apparaissant pas dans le formulaire de demande. Les demandeurs sont tenus de préparer une analyse de rentabilisation et de la télécharger avec leur formulaire de demande.

L'objectif de ce document est de vous aider à exposer une raison solide pouvant contribuer à l'obtention de financement en vertu du volet Collectivités (VC) du Fonds Chantiers Canada (FCC) d'Infrastructure Canada.

OBJECTIF

L'objectif du VC est de subvenir aux besoins locaux des petites collectivités en contribuant au financement de projets qui, autrement, pourraient submerger la capacité budgétaire normale de ces collectivités. Le VC favorisera les projets d'infrastructure de petite envergure et s'intéressera aux priorités locales des collectivités de moins de 100 000 habitants, selon le recensement de 2006.

ÉVALUATION

L'évaluation des projets est un processus fondé sur des critères d'examen des propositions présentées par les demandeurs de financement. L'évaluation détermine le bien-fondé du projet et éclaire la décision en vue de sa recommandation aux organes et parties décisionnels compétents.

Voici quelques exemples de facteurs ayant une incidence sur l'évaluation de votre projet et qui seront pris en compte pour statuer sur son admissibilité au financement.

- De quelle façon votre projet répond-il à un besoin précis en infrastructure au sein de la collectivité?
- Les objectifs sont-ils réalistes et les résultats attendus, réalisables? Les activités proposées respecteront-elles votre délai d'exécution?
- De quelle façon le projet proposé correspond-il aux priorités locales, régionales et nationales?
- En tant que demandeur, dans quelle mesure pouvez-vous imaginer le projet du début à la fin?
- Comment comptez-vous atténuer les risques liés à votre projet?
- Dans quelle mesure le budget et la ventilation des dépenses sont-ils réalistes?
- Comment assurerez-vous la gestion des actifs tout au long de leur cycle de vie? Avez-vous des fonds d'exploitation?

ÉLÉMENTS D'UNE BONNE ANALYSE DE RENTABILISATION

Une bonne analyse de rentabilisation doit favoriser chez le lecteur une compréhension claire du « Qui, Quoi, Où, Pourquoi, Quand et Comment » du projet. Elle doit pouvoir être utilisée séparément pour décrire le projet au complet. En outre, elle doit démontrer que l'atteinte des résultats escomptés n'est pas tributaire de financement ultérieur.

L'analyse de rentabilisation devrait comprendre entre autres, les éléments suivants :

- énoncé du problème;
- énumération et analyse des options (pertinence, faisabilité);
- raison d'être de l'option choisie;
- objectif du projet;
- description des activités;
- échéancier et étapes;
- retombées attendues;
- mesure du rendement et de l'avancement;
- risques du projet;
- raison d'être;
- budget.

RÉDACTION DE L'ANALYSE DE RENTABILISATION

Avant d'entreprendre la rédaction de votre analyse de rentabilisation, nous vous invitons à visiter le site Web d'Infrastructure Canada : www.buildingcanada-chantierscanada.gc.ca. Ce site vous permettra de mieux comprendre le volet Collectivités du FCC et vous fournira d'autres renseignements pertinents relatifs au programme.

1. OBJECTIF DU PROJET

Il s'agit de l'une des sections les plus importantes de l'analyse de rentabilisation. L'objectif doit répondre à l'énoncé du problème et être clair, concis et facile à atteindre. Il doit également être mesurable. Un énoncé clair de l'objectif de votre projet en facilite l'évaluation; il aura une incidence sur l'entente.

2. ACTIVITÉS PROPOSÉES

Vous devez fournir une description des activités proposées en tenant compte des éléments suivants :

- la portée du projet (locale, régionale, nationale);
- l'emplacement;
- la façon dont le projet répond aux buts, aux objectifs et aux priorités du programme;
- ceux qui en profiteront le plus et comment.

3. RAISON D'ÊTRE DU PROJET

- Cette section doit donner un aperçu de ce qui se passe généralement dans la municipalité ou dans la région et de ce qui pourrait se produire si rien n'est fait maintenant, si le projet n'est pas approuvé. La section doit aussi permettre au lecteur de saisir l'importance de votre projet et de la nécessité du financement.
- Assurez-vous de définir clairement le projet. Si des statistiques peuvent appuyer votre projet, veillez à inclure les données et à en citer la source.

4. RETOMBÉES ATTENDUES

- La section des retombées attendues doit préciser les résultats du projet selon les catégories (ou sous-catégories) du programme qui s'appliquent au projet.
- Mentionnez toutes les retombées du projet et de quelle manière elles ont été obtenues.

5. ÉCHÉANCIER ET ÉTAPES

Il est important de préciser la durée de votre projet, c'est-à-dire le temps que vous prévoyez qu'il prendra du début à la fin. De plus, vous devez souligner qu'elles seront les activités, les phases ou les étapes du projet. Ce découpage peut être fait sur une base trimestrielle (par exemple 1^{er} trimestre : liste des activités prévues – planification, études, etc.; 2^e trimestre : activités additionnelles – début de la construction).

6. MESURE DU RENDEMENT ET DE L'AVANCEMENT

Dans cette section, vous devez préciser clairement de quelle manière le projet aboutira aux retombées prévues, ainsi que la façon dont ces retombées seront mesurées et surveillées tout au long du projet (conception des étapes, phase de planification, visites régulières des lieux, dates de début et de fin de la construction, etc.).

7. RISQUES DU PROJET

Quels sont les principaux risques du projet et quelle est votre stratégie d'atténuation de ces risques? Les risques sont des incertitudes ou des contraintes qui pourraient empêcher le projet d'être terminé à temps, de respecter le budget ou la portée prévue. Rares sont les projets qui ne comportent pas de risques. En revanche, les projets les plus réussis tiennent compte des risques ou les atténuent grâce à une bonne planification et à une gestion permanente.

Cette section doit mentionner tous les risques connus (par exemple : saison de construction courte, éventuelles incertitudes concernant le lieu de construction pouvant influencer les coûts, etc.) et préciser de quelle façon ces risques pourraient nuire à la réalisation du projet (tant au niveau de la durée et des coûts qu'à celui de la satisfaction des exigences.). Puis, elle doit présenter les mesures qui pourraient être prises avant ou pendant la durée du projet pour atténuer les effets des risques (atténuation).

8. BUDGET DU PROJET

Un budget détaillé doit comprendre les éléments suivants :

- des dates de début et de fin des dépenses (période de financement). Aucune dépense ne peut avoir lieu avant le début ou après la fin de l'entente de contribution. Pour cette raison, Infrastructure Canada doit avoir des renseignements clairs à ce sujet dans la proposition, s'il y a une période de démarrage et de clôture pour ce qui est des dépenses essentielles au projet;
- une ventilation détaillée des dépenses, comme les frais d'exploitation indirects, les salaires, les coûts d'immobilisation, les étapes de construction, etc., s'il y a lieu;
- une description des autres sources de financement et des montants attendus;
- des prévisions de trésorerie pour toute la durée du projet.

LISTE DE VÉRIFICATION DE LA JUSTIFICATION/L'ANALYSE DE RENTABILISATION DU PROJET

La liste de vérification qui suit est destinée à vous aider à vérifier si votre projet tient compte de tous les aspects de la justification et de l'analyse de rentabilisation.

- Y a-t-il un énoncé du problème?
- Est-ce que l'analyse de rentabilisation comprend la raison pour laquelle l'option a été choisie?
- Avez-vous présenté les objectifs de votre projet?
- Est-ce que les activités sont décrites?
- Est-ce que l'échéancier et les étapes ont été déterminés?
- Avez-vous fait la liste des retombées attendues?
- Avez-vous précisé la mesure du rendement et de l'avancement?
- Avez-vous précisé les risques associés au projet?
- La raison d'être est-elle dans le dossier?
- Le budget est-il inclus?
- La ventilation des dépenses a-t-elle été faite?
- Où se trouve l'emplacement?
- Qui bénéficiera du projet?
- Avez-vous inclus des statistiques?

Avez-vous respecté les directives de l'administration provinciale et fourni les renseignements demandés?

LIGNES DIRECTRICES
SUR LES EXIGENCES
PROVINCIALES
LE VOLET COLLECTIVITÉS DU
FONDS CHANTIER CANADA

LIGNES DIRECTRICES SUR LES EXIGENCES PROVINCIALES

1. APERÇU DU PROGRAMME – DEUXIÈME APPEL DE DEMANDES

Les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse sont ravis d'annoncer le deuxième appel de demandes aux termes du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada (VC-FCC) en Nouvelle-Écosse et de former un partenariat avec les municipalités de la Nouvelle-Écosse afin d'investir dans les infrastructures locales.

Ce programme s'inscrit dans la lignée des investissements dans les infrastructures à coûts partagés entre les trois ordres de gouvernement : fédéral, provincial et municipal.

Le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ont affecté chacun 37 millions de dollars au VC-FCC. En tenant compte des contributions des municipalités, on s'attend à pouvoir investir au moins 111 millions de dollars dans les infrastructures municipales de la Nouvelle-Écosse sur une période de six ans, à compter de 2008-2009. Ce programme contribuera à la construction, à la modernisation, à l'agrandissement, à la restauration ou à l'amélioration substantielle des infrastructures dans l'ensemble de la province.

On a élaboré les présentes lignes directrices pour aider les requérants à comprendre les exigences du VC-FCC et toute exigence particulière imposée par la Nouvelle-Écosse. On encourage les requérants à passer en revue l'entente relative au volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada, qui confirme officiellement les modalités du VC-FCC en Nouvelle-Écosse.

DÉFINITIONS

« **VC-FCC** » le volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada.

« **Entente de contribution** » : une entente entre la Nouvelle-Écosse et un bénéficiaire en vertu de laquelle la Nouvelle-Écosse accepte de verser une contribution financière pour un projet approuvé.

« **Infrastructure** » : les immobilisations publiques ou privées situées en Nouvelle-Écosse et destinées à une utilisation publique.

« **Secrétariat conjoint** » : le Secrétariat du Programme d'infrastructures Canada-Nouvelle-Écosse (SPICNE);

« **Ministres** » : les ministres fédéraux et les ministres provinciaux, et toutes les autres personnes autorisées à agir en leur nom.

« **Comité de surveillance** » : le comité établi pour administrer et gérer le programme VC-FCC.

« **Bénéficiaire** » un requérant dont le projet a été officiellement approuvé aux fins de financement aux termes du programme VC-FCC et qui fait l'objet d'une entente de contribution.

REQUÉRANTS ADMISSIBLES

Toutes les municipalités de moins de 100 000 habitants de la Nouvelle-Écosse, conformément aux données du recensement final de 2006 effectué par Statistique Canada, peuvent soumettre une demande en vue d'obtenir du financement en vertu du VC-FCC.

Les organismes du secteur privé et les organismes sans but lucratif, dont la demande est appuyée par une résolution du conseil de la municipalité où l'on propose de réaliser le projet, peuvent soumettre une demande. Dans de tels cas, les projets doivent être réalisés aux fins d'utilisation publique ou au profit du public et doivent également être appuyés par une résolution du conseil d'administration de l'organisme.

Les requérants admissibles sont :

- les administrations locales établies en vertu de la *Municipal Government Act*;
- les entités provinciales qui offrent des services municipaux à des collectivités en vertu d'une loi provinciale;
- les entités du secteur public établi en vertu d'une loi ou d'un règlement provincial ou qui appartiennent en propriété exclusive à la province, ou les administrations locales qui offrent des services municipaux dans un secteur donné;
- les entités du secteur privé, dont la demande est appuyée par une résolution du conseil de l'administration locale où l'on propose de réaliser le projet.

2. PROJETS

PROGRAMME AXÉ SUR LES PROJETS

Le VC-FCC est un programme fondé sur les projets dans le cadre duquel on examinera et évaluera toutes les demandes de financement admissibles en fonction d'objectifs déterminés à l'avance, comme il est précisé dans la section « Catégories de projets et critères obligatoires » du présent document. Tous les requérants se feront concurrence en vue d'obtenir du financement. On approuvera les projets en fonction des renseignements qui auront été fournis à la date limite pour la présentation des demandes de financement. Les demandes seront classées à l'aide d'une matrice de classement élaborée par le Comité de surveillance.

Il est important que les projets soient planifiés, conçus, construits, exploités, gérés et entretenus de façon durable.

PROJETS ADMISSIBLES

Pour être admissible au financement, un projet doit :

- faire partie de l'une des catégories de projets admissibles;
- satisfaire aux objectifs de la catégorie et être directement lié à l'une de ses sous-catégories;
- être mis en œuvre dans une collectivité desservie par une administration locale comptant moins de 100 000 habitants, selon les données du recensement final 2006 de Statistique Canada;
- viser la construction, la modernisation, l'agrandissement, la restauration ou l'amélioration substantielle de l'infrastructure;
- être soumis par un requérant qui prouve qu'il sera en mesure d'exploiter et d'entretenir à long terme l'infrastructure découlant du projet;
- être appuyé par une analyse de rentabilisation complète, crédible et réalisable qui fera partie de la demande;
- comporter une date d'achèvement des travaux de construction qui ne dépasse pas le 31 mars 2014;

- être dûment autorisé ou appuyé par :
 - i) dans le cas d'un requérant municipal, une résolution de son conseil;
 - ii) dans le cas d'un requérant non gouvernemental, sans but lucratif ou du secteur privé, une résolution de son conseil d'administration ainsi qu'une résolution du conseil municipal de l'endroit où l'infrastructure sera située.

La résolution exigée aux points i) ou ii) doit être soumise avec la demande.

PROJETS NON ADMISSIBLES

- Les projets faisant intervenir essentiellement des biens appartenant au Canada ou à la province sont seulement admissibles au financement si, de l'avis du Comité de surveillance, ces biens sont d'un type normalement détenus ou exploités par les administrations locales et qui sont destinées à une utilisation publique.
- Les projets dont on a commencé les travaux de construction avant que les ministres n'aient donné leur approbation ne sont pas admissibles au financement.

COÛTS ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

Pour obtenir plus de renseignements, consultez la section sur les coûts admissibles et non admissibles du Guide se trouvant dans notre site Web, à : <http://www.nsinfrastructure.ca/pages/Application-Forms.aspx>

RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Dans le cas d'un requérant municipal, le conseil municipal doit adopter une résolution indiquant que l'on accepte les modalités du programme et qu'on lancera un processus d'appel d'offres ouvert, qu'on gèrera la construction du projet, qu'on financera la part de la municipalité au titre des coûts de la construction, qu'on assumera l'exploitation et l'entretien continus et qu'on mettra en œuvre toutes les mesures d'atténuation prescrites par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Dans le cas d'un requérant non gouvernemental, sans but lucratif ou du secteur privé, une résolution du conseil *de la municipalité où le projet sera réalisé*, attestant le soutien du projet, est également exigée.

En ce qui concerne les projets pour lesquels le requérant a obtenu la contribution de partenaires financiers (projets conjoints ou projets réalisés dans le cadre d'un partenariat public-privé), le requérant doit remettre une copie de la résolution de chaque partenaire financier précisant le montant de la contribution financière.

3. COÛTS

CONTRIBUTION FÉDÉRALE ET PROVINCIALE

En règle générale, les coûts des projets approuvés dans le cadre du programme VC-FCC seront partagés de façon égale entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et l'administration municipale. Il se peut que la part municipale comprenne des contributions d'autres municipalités ainsi que d'organismes communautaires des secteurs privé et sans but lucratif.

Les requérants dont le projet a été approuvé doivent d'abord assumer et payer les coûts admissibles du projet, puis présenter une demande auprès du Secrétariat du Programme d'infrastructures Canada – Nouvelle-Écosse les coûts admissibles fédéraux et provinciaux du projet.

APPEL D'OFFRES

Tous les bénéficiaires suivront un processus d'appel d'offres ouvert et concurrentiel pour tous les projets. La politique sur l'approvisionnement de la Nouvelle-Écosse s'appliquera à tous les aspects des projets approuvés. On peut consulter la politique à l'adresse suivante :

<http://www.gov.ns.ca/tpb/manuals/pdf/300/30301-14.pdf>.

CUMUL

Bien que le cumul des subventions ou des contributions soit autorisé dans le cadre du programme VC-FCC, le total des contributions fédérales, toutes sources confondues, ne peut en aucun cas dépasser 50 p. 100 des coûts admissibles totaux du projet.

Les contributions fédérales et/ou provinciales prévues ou approuvées doivent être indiquées sur le formulaire de demande.

4. PROCESSUS D'APPROBATION

Le VC-FCC sera administré conjointement par le Canada et la Nouvelle-Écosse par l'entremise d'un comité de surveillance du VC-FCC, appuyé par le Secrétariat du Programme d'infrastructures Canada – Nouvelle-Écosse. Le comité de surveillance présente les recommandations de financement aux deux gouvernements aux fins d'approbation.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Tous les projets doivent être conformes aux exigences de la Nouvelle-Écosse en matière d'évaluation environnementale. Les requérants doivent présenter en temps opportun les renseignements requis au sujet du projet. Les exigences environnementales, établies à la suite de l'évaluation environnementale, figureront à l'annexe D de l'entente de contribution qui sera envoyée au demandeur. ***La construction ne devrait pas commencer avant que le requérant reçoive l'entente de contribution de la part du Secrétariat.***

Il faut toujours s'assurer que la personne responsable de la supervision des activités de construction dispose d'une copie des exigences environnementales.

FINANCEMENT DES PROJETS

Une entente de contribution du VC-FCC, précisant les modalités de financement, est signée pour chaque projet approuvé. Aucun coût ne peut être engagé avant l'approbation du projet par le ministre, et la construction ne doit pas commencer avant la fin du processus d'évaluation environnementale.

Les dépenses doivent être des dépenses réelles pour des tiers qui peuvent être justifiées par des copies de factures payées ou de reçus. Les bénéficiaires doivent d'abord assumer les coûts avant de présenter des demandes de remboursement. Toutes les preuves de paiement (chèques compensés ou relevés bancaires, par exemple) et tous les documents complémentaires doivent également être conservés à des fins de vérification.

Un bénéficiaire peut utiliser les ressources internes à sa disposition (équipement et personnel) pour exécuter les travaux dans le cadre du projet, sous réserve des conditions suivantes : le bénéficiaire doit démontrer, grâce à l'attestation par un tiers acceptable pour la Nouvelle-Écosse, que les coûts engagés au

moyen de ressources internes favorisent l'optimisation des ressources et qu'ils s'ajoutent aux activités du demandeur; de plus, la présentation de rapports concernant les coûts et l'avancement du projet à l'aide de ressources internes doit être conforme aux Spécifications normalisées pour les services municipaux, publiées par le Comité conjoint sur les documents contractuels. Pour que les coûts du projet soient admissibles, l'attestation par un tiers doit être approuvée par le Secrétariat du Programme d'infrastructures Canada – Nouvelle-Écosse avant qu'on engage des coûts dans le cadre du projet.

Aucune demande de financement supplémentaire ou de dépassements de coûts pour des projets approuvés ne sera examinée.

5. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

- Nous invitons les requérants à visiter le site <http://www.nsinfrastructure.ca/pages/Application-Forms.aspx> pour faire une demande en ligne.
- Pour présenter une demande en ligne, vous aurez besoin du nom d'utilisateur et du mot de passe envoyés à votre municipalité. Si vous n'en avez pas reçu ou si vous n'êtes pas en mesure de naviguer sur Internet, veuillez communiquer avec le Secrétariat d'infrastructures Canada – Nouvelle-Écosse au 1-902-424-2770.

6. LISTE DE VÉRIFICATION POUR UNE DEMANDE COMPLÈTE :

Les documents suivants doivent être joints à la demande en ligne :

- Mesure des avantages établis
- Budget détaillé des immobilisations et des activités
- Résolution du conseil municipal
- Approbation ou résolution du conseil d'administration (s'il y a lieu)

Pour remplir une demande en ligne, visitez le site Web suivant :

<http://www.nsinfrastructure.ca/pages/Application-Forms.aspx>

Secrétariat du Programme d'infrastructures Canada – Nouvelle-Écosse
a/s de Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités
1505, rue Barrington, 14 North Maritime Centre
CP 216
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2M4

Veillez vous assurer d'inscrire le numéro de votre projet sur tous les documents envoyés par la poste.

7. COORDONNÉES

Si vous éprouvez des problèmes techniques liés à la présentation d'une demande en ligne, veuillez communiquer avec le centre de dépannage du SPGII :

- Par téléphone, sans frais, au 1-866-721-2205, du lundi au vendredi, de 6 h à 20 h, HNE

OU

- Par courriel à simsi.oiccc@cgi.ca

Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre demande du VC-FCC, veuillez communiquer avec le Secrétariat du Programme d'infrastructures Canada – Nouvelle-Écosse, au 902-424-2770 ou à bcf@gov.ns.ca.

8. RENSEIGNEMENTS UTILES

- **Spécifications normalisées pour les services municipaux :**
 - document offert par le Comité conjoint sur les documents contractuels, a/s de SpecTech Limited, tél. : 902-462-0633, téléc. : 902-462-1165

CATÉGORIES ADMISSIBLES

LE VOLET COLLECTIVITÉS DU
FONDS CHANTIER CANADA

CATÉGORIES ADMISSIBLES

Les catégories admissibles sont les suivants:

- Infrastructures de traitement des eaux
- Infrastructures de traitement des eaux usées
- Infrastructure de transport en commun
- Infrastructure du réseau routier national
- Infrastructure liée à l'énergie verte
- Infrastructure liée à l'atténuation des catastrophes
- Infrastructure liée à la gestion des déchets solides
- Infrastructure liée à l'assainissement et au réaménagement des friches industrielles
- Infrastructures culturelles
- Infrastructure sportive
- Infrastructure de connectivité
- Infrastructure liée aux routes locales
- Infrastructure liée aux chemins de fer secondaires
- Infrastructure liée au transport maritime à courte distance
- Aéroports régionaux et locaux
- Infrastructure touristique
- Infrastructure de loisirs
- Projets collectifs

**CRITÈRES
OBLIGATOIRES RELATIF
AUX CATÉGORIES
LE VOLET COLLECTIVITÉS DU
FONDS CHANTIER CANADA**

CRITÈRES OBLIGATOIRES RELATIF AUX CATÉGORIES POUR LE VOLET COLLECTIVITÉS (VC)
DU FONDS CHANTIER CANADA (FCC)

Objet	64
1. Infrastructures de traitement des eaux	65
2. Infrastructures de traitement des eaux usées.....	66
3. Infrastructure de transport en commun.....	68
4. Infrastructure du réseau routier national.....	69
5. Infrastructure liée à l'énergie verte.....	70
6. Infrastructure liée à l'atténuation des dégâts	72
7. Infrastructure liée à la gestion des déchets solides	73
8. Infrastructure liée à l'assainissement et au réaménagement des friches industrielles ...	74
9. Infrastructures culturelles.....	76
10. Infrastructure sportive	77
11. Infrastructure de connectivité.....	78
12. Infrastructure liée aux routes locales	79
13. Infrastructure liée aux chemins de fer secondaires	80
14. Infrastructure liée au transport maritime à courte distance.....	81
15. Aéroports régionaux et locaux	82
16. Infrastructure touristique	84
17. Infrastructure de loisirs.....	85
18. Projets collectifs	86

OBJET

Une composante du Fonds Chantier Canada est le Volet Collectivités qui met l'accent sur les plus petites collectivités. Afin de s'assurer que les plus petites collectivités aient un accès équitable au financement, seulement celles de moins de 100 000 habitants (conformément au recensement de 2006) seront admissibles au financement en vertu du Volet Collectivités.

Ce document aidera les collectivités et les bénéficiaires admissibles à avoir une bonne compréhension des catégories admissibles et des exigences obligatoires respectives des projets sélectionnés en vertu du Volet Collectivités du Fonds Chantier Canada (FCC).

Le FCC est conçu pour accroître les investissements dans les infrastructures publiques et contribuer à l'atteinte des objectifs fédéraux généraux comme la croissance économique; un environnement plus propre; et des collectivités fortes et prospères. Les catégories et critères admissibles exposés dans ce document permettront de s'assurer que les investissements en infrastructure sont cohérents avec ces objectifs.

Pour chaque catégorie de même que pour chaque sous-catégorie admissibles, des objectifs et des résultats spécifiques sont donnés. De plus, des critères de sélection en vertu du Volet Collectivités du FCC sont fournis afin de maximiser les retombées publiques des investissements en infrastructure et d'aider à la rentabilité

1. INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT DES EAUX

Objectifs

Construire ou restaurer matériellement des infrastructures publiques de façon à contribuer à l'un des objectifs suivants :

- améliorer la sécurité, la gestion, la fiabilité et l'efficacité des systèmes canadiens de traitement et de distribution de l'eau;
- augmenter le nombre de foyers ayant accès à une eau potable saine qui satisfasse, voire dépasse les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada;
- améliorer la protection et la gestion des sources d'eau potable;
- améliorer la conservation de l'eau.

Sous-catégories

- Infrastructures de traitement de l'eau potable.
- Systèmes de distribution d'eau potable (peut inclure les compteurs d'eau dans le cadre d'un projet plus important).

Résultats du projet

Le projet doit démontrer en quoi il offre des avantages aux Canadiens en appuyant au moins un des résultats suivants :

- une augmentation du nombre de foyers ayant accès à une eau potable saine;
- une amélioration de la qualité de l'eau potable;
- une augmentation du nombre de foyers équipés d'un compteur d'eau à domicile;
- une diminution de la consommation d'eau quotidienne par personne;
- une augmentation de la fiabilité du service de traitement des eaux et des installations de distribution;
- une amélioration de l'efficacité des activités de la station d'épuration et du système de distribution, se concrétisant par une diminution des fuites ou pertes d'eau, de l'utilisation de produits chimiques de traitement, de la consommation d'énergie et du nombre d'avis d'ébullition de l'eau.

Exigences fédérales minimums

- Lorsque le projet met en cause la construction ou la rénovation substantielle d'une station d'épuration de l'eau potable, la qualité de l'eau potable après la réalisation du projet doit être conforme ou supérieure aux normes provinciales.
- Pour les entreprises non commerciales, le promoteur doit préciser si le coût total du programme universel de compteurs d'eau est couvert, et dans le cas contraire, comment le recouvrement des coûts sera effectué et comment les manques à gagner au chapitre des capitaux, de l'exploitation et de l'entretien seront comblés.
- On doit adopter une démarche permettant de surmonter les divers obstacles associés à la sécurité de l'eau potable, y compris, si possible, la protection des sources d'eau.

2. INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Objectifs

Construire ou restaurer matériellement des infrastructures publiques de façon à contribuer à l'un des objectifs suivants :

- réduire les effets négatifs des effluents d'eaux usées ou des effluents d'eaux pluviales sur la santé humaine et l'environnement;
- améliorer l'innocuité et la gestion des boues d'épuration;
- améliorer la gestion et l'efficacité des infrastructures de traitement des eaux usées ou des eaux pluviales.

Sous-catégories d'investissement

- Réseaux collecteurs d'eaux usées, installations ou systèmes de traitement des eaux usées (pouvant inclure la réutilisation des eaux ménagères).
- Division des réseaux d'assainissement mixtes ou contrôle du débordement de ces réseaux – contrôle en temps réel et optimisation du système.
- Division des réseaux collecteurs d'eaux pluviales ainsi que des installations ou systèmes de traitement des eaux pluviales.
- Systèmes de traitement et de gestion des boues d'épuration.

Résultats du projet

Le projet doit démontrer en quoi il offre des avantages aux Canadiens en appuyant au moins un des résultats suivants :

- une réduction mesurable et quantifiable du volume ou une amélioration du niveau de traitement des effluents d'eaux usées;
- une augmentation du nombre de raccordements aux systèmes d'égout sanitaire parmi les ménages, industries, établissements commerciaux et institutions dont les eaux usées ne sont pas actuellement traitées;
- une réduction du volume et des incidents de déversement d'eaux usées non traitées en conséquence de débordements d'égouts sanitaires ou d'égouts unitaires;
- une amélioration de la qualité des effluents d'eaux pluviales;
- la mise en place d'une comptabilité analytique du cycle de vie entier et d'une politique de recouvrement intégral des coûts (si possible) pour l'infrastructure de traitement des eaux usées;
- une amélioration de la fiabilité ou du rendement du système de collecte ou de traitement des eaux usées;
- une amélioration du traitement et de la gestion des boues d'épuration.

Exigences fédérales minimums

- Les projets de nouvelle construction, de rénovation substantielle ou d'extension d'installations de traitement des eaux usées doivent donner lieu à des effluents municipaux d'eaux usées conformes aux règlements provinciaux/fédéraux et aux exigences relatives à l'octroi des permis.

- Les projets de nouvelle construction, de rénovation substantielle ou d'expansion de systèmes municipaux de traitement des eaux usées qui comprennent des processus de désinfection au chlore doivent également comprendre des processus d'élimination du chlore.
- Les projets de nouvelle construction, de rénovation substantielle ou d'expansion de systèmes de traitement et de gestion des boues d'épuration doivent être conformes aux règlements provinciaux/fédéraux et aux exigences relatives à l'octroi des permis.
- La municipalité doit démontrer comment le recouvrement des coûts sera effectué, et comment les manques à gagner au chapitre des capitaux, de l'exploitation et de l'entretien seront comblés, le cas échéant.

3. INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT EN COMMUN

Objectif

Construire, améliorer ou rénover les infrastructures de transport en commun de façon à contribuer à la durabilité économique, écologique et sociale des villes et des collectivités.

Sous-catégories

- Infrastructure du transport en commun, y compris, sans toutefois s'y limiter, les réseaux ferroviaires et d'autobus en site propre et les installations connexes.
- Autobus, wagons porte-rails, traversiers, véhicules de transport semi-collectif et autre matériel roulant, ainsi que l'infrastructure associée pour l'expansion des services.
- Autobus écologiques pour l'expansion des services et pour le remplacement des véhicules actuels.
- Systèmes de transport intelligents (STI).
- Infrastructure en capital connexe, y compris, sans toutefois s'y limiter, les bretelles de déviation et les voies réservées aux véhicules, des voies pour les virages ou autres améliorations connexes en appui au transport en commun, une infrastructure de tramway, les installations d'entreposage et d'entretien, des améliorations à la sécurité et les gares de voyageurs.

Résultats du projet

Le projet doit démontrer en quoi il offre des avantages aux Canadiens en appuyant au moins un des résultats suivants :

- une amélioration de la mobilité (p. ex. amélioration de l'accès, réduction des temps de déplacement, etc.);
- une augmentation du nombre d'usagers du transport en commun;
- une réduction des émissions de polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre

Exigences fédérales minimums

- Une fois les plans préalables d'urgence et de sécurité mis en place par l'entremise du programme Sûreté-Transit, les exploitants doivent démontrer que le projet est conforme à ces programmes et que les besoins futurs associés à la formation, à la sensibilisation du public et aux rapports sur les incidents sont pris en compte.

4. INFRASTRUCTURE DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL

Objectifs

Construire, améliorer ou restaurer des secteurs du réseau routier national de base de façon à contribuer à l'un ou plusieurs des objectifs suivants :

- favoriser les flux commerciaux et touristiques à l'échelle interprovinciale et internationale;
- améliorer la sécurité des transports;
- améliorer la mobilité;
- encourager l'innovation.

Sous-catégories

Projets de construction sur les autoroutes (ou services de traversier) qui font partie du réseau routier national de base, y compris :

- une capacité supplémentaire (p. ex. voies pour les virages, voies pour les camions, carrefours à niveaux différents, échangeurs, carrefours giratoires, aires de repos, etc.) et de nouveaux contournements urbains qui relient le réseau routier national de base aux deux extrémités.
- la réhabilitation des autoroutes et des ponts. Les projets doivent être conformes à la définition de la « réhabilitation » convenue par le Conseil des ministres en 2005;
- les améliorations liées à la sécurité;
- les projets de systèmes de transport intelligents (STI).

Résultats du projet

Le projet doit démontrer en quoi il offre des avantages aux Canadiens en appuyant au moins un des résultats suivants :

- une réduction du temps requis pour les déplacements;
- une réduction des coûts d'exploitation des véhicules;
- une augmentation de l'efficacité (p. ex. augmentation de la vitesse, débit de la circulation, etc.);
- une amélioration de la sécurité (p. ex. réduction du nombre d'accidents et de décès).

5. INFRASTRUCTURE LIÉE À L'ÉNERGIE VERTE

Objectifs

Construire ou rénover les infrastructures publiques de façon à contribuer à l'un des objectifs suivants :

- accroître la disponibilité et la sécurité de l'approvisionnement en énergie propre au Canada;
- accroître la disponibilité des énergies renouvelables;
- améliorer la qualité de l'air;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Sous-catégories

- Renforcer et agrandir les réseaux de transport d'énergie électrique existants et en construire d'autres afin de transmettre une électricité propre.
- Infrastructure basée sur l'hydrogène (production, distribution et stockage d'énergie).
- Infrastructure pour véhicules électriques (postes de recharge centraux).
- Infrastructure pour la distribution et le stockage des biocarburants.
- Système de chauffage et de refroidissement thermique (c.-à-d. les systèmes énergétiques de quartier) utilisant la chaleur produite dans une usine combinée chaleur/énergie ou l'énergie renouvelable.
- Installations de charbon propre.
- Installations de production d'électricité renouvelable (p. ex. énergie éolienne, énergie solaire) qui génèrent habituellement moins de 1 MW.
- Amélioration du rendement énergétique dans les bâtiments municipaux.

Résultats du projet

Le projet doit démontrer en quoi il offre des avantages aux Canadiens en appuyant au moins un des résultats suivants :

- des relations commerciales accrues en matière d'électricité entre les provinces et les territoires, destinées à faciliter le transfert d'électricité propre;
- une sécurité renforcée de l'approvisionnement en électricité propre au Canada;
- davantage d'installations de systèmes d'énergie propre qui améliorent la qualité de l'air tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre;
- un nombre accru d'installations du secteur public ou privé comportant des systèmes d'énergie propre ou faisant un usage accru de ceux-ci.

Exigences fédérales minimums

- Pour les réseaux de transport d'énergie électrique, les projets doivent :
 - favoriser le développement ou le transfert d'électricité propre, notamment pour supplanter l'énergie dont l'intensité carbonique est plus importante;
 - favoriser la sécurité de l'approvisionnement en électricité, en assurant des marchés et une utilisation plus efficace de l'électricité.
- Quant à l'infrastructure basée sur l'hydrogène, le projet doit prouver que la demande des parcs routiers locaux supporterait cette infrastructure.

- Pour les installations de charbon propre, le promoteur doit déployer des technologies pour réduire les polluants atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre à des niveaux au moins aussi bas que ceux des systèmes de production de gaz naturel par cycle combiné (gazéification du charbon intégrée à un cycle combiné, gaz oxygéné, capture postcombustion).

6. INFRASTRUCTURE LIÉE À L'ATTÉNUATION DES DÉGÂTS

Objectif

Construire ou rénover de façon importante l'infrastructure publique en vue de réduire la vulnérabilité d'une collectivité ou d'une infrastructure publique aux répercussions négatives des catastrophes naturelles, y compris aux effets néfastes liés aux changements climatiques.

Sous-catégories

- Construction, modification ou renforcement des structures qui protègent, préviennent ou atténuent les dommages physiques potentiels causés par des événements naturels extrêmes et des événements liés aux changements climatiques.
- Modification, amélioration ou relocalisation de l'infrastructure publique existante afin de réduire la sensibilité et d'accroître la résistance aux catastrophes et aux événements liés aux changements climatiques.¹

Note : La construction, la modification ou le renforcement des structures excluent les travaux routiniers liés à l'entretien et au fonctionnement (p. ex. dragage des sédiments, élimination du gravier, dispositifs permettant de retenir les débris, etc.).

Résultats du projet

Le projet doit démontrer en quoi il offre des avantages aux Canadiens en appuyant au moins un des résultats suivants :

- une diminution des risques sociaux, physiques et économiques liés aux catastrophes naturelles ou aux effets néfastes engendrés par le changement climatique;
- une amélioration de la capacité de résilience de l'infrastructure publique face aux effets néfastes des catastrophes ou des changements climatiques.

Exigences fédérales minimums

- Le promoteur du projet doit avoir mené une évaluation des risques qui appuie le projet d'atténuation proposé. L'évaluation des risques doit tenir compte des dangers potentiels ou de l'effet combiné de ces dangers ainsi que des répercussions probables (y compris les répercussions sociales, économiques ou environnementales).
- Le cas échéant, le promoteur doit mettre en œuvre – ou s'engager à mettre en œuvre dans les deux années qui suivent l'achèvement des travaux – des mesures non structurelles d'atténuation des catastrophes qui étayent l'évaluation des risques. Ces mesures peuvent comprendre les éléments suivants : des règlements de zonage municipal, des codes de planification et de construction visant à diminuer les risques liés aux catastrophes, la sensibilisation et l'éducation du public.

¹ Excluant la relocalisation de collectivités entières.

7. INFRASTRUCTURE LIÉE À LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES

Objectif

Construire, améliorer ou restaurer matériellement des infrastructures publiques qui réduisent les effets nuisibles pour l'environnement découlant de la gestion des déchets solides.

Sous-catégories

- Projets de détournement des déchets solides :
 - recyclage;
 - compostage;
 - digestion anaérobie.
- Projets d'élimination des déchets solides :
 - processus thermiques, y compris la gazéification;
 - récupération des gaz d'enfouissement.

Résultats du projet

Le projet doit démontrer en quoi il offre des avantages aux Canadiens en appuyant au moins un des résultats suivants :

- une augmentation de la quantité (kg/habitant) de déchets solides détournés des sites d'élimination;
- une réduction des effets nuisibles pour l'environnement découlant des sites d'enfouissement (p. ex. émissions de gaz à effet de serre, lixiviation des déchets liquides, pollution des sols);
- une augmentation de la récupération d'énergie découlant des activités de gestion des déchets solides.

Exigences fédérales minimums

- Les projets de détournement des déchets solides doivent entraîner une augmentation mesurable de la quantité (kg/habitant) de matières détournées des sites d'élimination par rapport à des données de référence.
- Pour les projets pour lesquels la contribution fédérale est d'au moins 500 000 \$, le promoteur doit fournir un plan de gestion des déchets solides approprié qui ne compte pas plus de cinq ans et qui comprend un volet de sensibilisation ou de promotion publique.

8. INFRASTRUCTURE LIÉE À L'ASSAINISSEMENT ET AU RÉAMÉNAGEMENT DES FRICHES INDUSTRIELLES

Objectifs

Construire, améliorer ou restaurer matériellement des infrastructures publiques de façon à contribuer à au moins un des objectifs suivants :

- supprimer ou neutraliser les effets négatifs des friches industrielles sur les collectivités et l'environnement en procédant à un assainissement et à un réaménagement durables de ces propriétés;
- accroître l'utilisation des sols dans les villes et les collectivités.

Sous-catégories

- Assainissement ou décontamination et réaménagement d'une friche industrielle dans les limites municipales, où le réaménagement comprend :
 - La construction d'infrastructures publiques, comme il est défini dans toute catégorie xxx xxx xxx du volet Grandes infrastructures ou du volet Collectivités; et/ou
 - La construction de parcs publics à usage municipal et de logements sociaux publics.

Résultats du projet

Le projet doit démontrer en quoi il offre des avantages aux Canadiens en appuyant au moins un des résultats suivants :

- une diminution des risques pour l'environnement et la santé qui résultent de la présence de sites contaminés dans les limites municipales;
- une augmentation de l'offre de logements sociaux;
- une augmentation de la durabilité des structures municipales et incitation à utiliser les sols de manière plus efficace.

Exigences fédérales minimums

- Les coûts admissibles en ce qui a trait à restauration/décontamination du site seront établis proportionnellement à la part de l'utilisation des terres du volet de l'infrastructure publique admissible (tel que décrit dans les sous-catégories).
- Le projet doit viser des propriétés qui sont contaminées, selon les critères d'assainissement établis par l'autorité compétente pour les utilisations proposées des sols réaménagés, moyennant la confirmation d'une évaluation environnementale des sites (phase II), laquelle doit inclure une description historique détaillée des utilisations et des propriétaires précédents du site.
- Le cas échéant, le promoteur doit établir un lien avec le ou les pollueurs si ces derniers sont connus, comme le stipule la Phase I ou II de l'évaluation environnementale des sites.
- Le projet doit avoir un plan d'action pour l'assainissement comportant les éléments suivants :
 - contamination hors site;
 - les vecteurs et l'ampleur de la contamination à traiter (sol, sédiments, eau souterraine, eau de surface, air);

- les critères d'assainissement à utiliser pour éliminer la contamination;
 - si la méthode d'assainissement sera un traitement in situ ou ex situ ou encore une extraction et une destruction des sols ou des matières contaminés, et si elle fournira une évaluation des solutions de rechange à l'appui du plan d'action pour l'assainissement;
 - si une excavation des matières contaminées doit être réalisée, le site d'élimination final doit être déterminé;
 - une méthode de gestion de la contamination hors site, là où il existe un risque potentiel, y compris la mise en œuvre de systèmes de surveillance appropriés.
- Le promoteur doit définir les risques potentiels de responsabilité civile ou de responsabilité de l'autorité réglementaire et fournir un plan de gestion des risques (y compris une confirmation d'assurance de responsabilité légale vis-à-vis de la pollution).

9. INFRASTRUCTURES CULTURELLES

Objectifs

Construction ou remise en état des infrastructures publiques, de façon à contribuer à au moins un des objectifs suivants :

- soutenir les installations vouées aux arts et au patrimoine;
- aider les communautés à exprimer, à conserver, à développer et à promouvoir leur culture ou leur patrimoine au Canada.

Sous-catégories

- Musées².
- La préservation des sites du patrimoine désignés qui sont dûment reconnus par³ :
 - l'UNESCO;
 - le gouvernement du Canada, conformément au registre fédéral national des lieux historiques ou
 - le gouvernement provincial ou municipal.
- Bibliothèques et archives du gouvernement provincial, territorial ou local.
- Installations vouées à la création, à la production et à la présentation des arts.
- Infrastructure destinée à appuyer les lieux culturels à l'intérieur des centres urbains.

Résultats du projet

En plus d'entraîner une augmentation démontrable du nombre et/ou de la qualité des événements culturels pour les Canadiens, le projet doit entraîner des avantages pour les Canadiens, de façon à mener à au moins un des résultats supplémentaires suivants :

- une utilisation accrue de l'installation par la collectivité ou création d'une installation polyvalente, augmentation de l'auditoire/du nombre d'utilisateurs;
- une augmentation de la capacité des collectivités à exprimer, à conserver, à développer et à promouvoir leur patrimoine au Canada;
- la réalisation d'économies d'échelle et de retombées économiques, et la prise en charge des priorités économiques globales de la collectivité et des gouvernements.

² Un musée est une institution permanente sans but lucratif qui est ouverte au public et au service de la société et de son développement; elle acquiert, conserve, recherche, communique et expose, aux fins d'études, d'éducation et de divertissement, des artefacts relatifs aux personnes et à leur environnement.

³ Exclut les résidences privées et les sites religieux.

10. INFRASTRUCTURE SPORTIVE

Objectifs

Construction ou remise en état d'infrastructures relatives aux sports⁴ de façon à contribuer à au moins un des objectifs suivants :

- fournir davantage d'occasions pour les activités sportives susceptibles d'améliorer la santé des Canadiens et de renforcer les collectivités canadiennes;
- fournir davantage d'occasions pour l'entraînement des athlètes canadiens et/ou la tenue de manifestations de sport amateur d'envergure.

Sous-catégories

- Infrastructure sportive aux fins d'utilisation publique par la collectivité (cela peut inclure les installations d'entraînement pour les athlètes amateurs de haut niveau).
- Infrastructure sportive en soutien à des épreuves d'athlétisme amateur d'importance majeure.

Résultats du projet

Le projet doit démontrer en quoi il offre des avantages aux Canadiens en appuyant au moins un des résultats suivants :

- une plus grande participation des Canadiens provenant de toutes les couches de la société aux activités sportives;
- le soutien des athlètes canadiens;
- la capacité d'attirer des manifestations sportives à l'échelle régionale, nationale ou internationale.

Exigences fédérales minimums

- Le promoteur doit démontrer que la raison première pour entreprendre ce projet est en vue d'appuyer les activités sportives organisées et compétitives de calibre amateur.

⁴ L'infrastructure sportive signifie des activités organisées et compétitives, de calibre amateur.

11. INFRASTRUCTURE DE CONNECTIVITÉ

Objectifs

Construire, améliorer ou rénover des infrastructures publiques de façon à contribuer à au moins un des objectifs suivants :

- améliorer la prestation de services publics, notamment les services gouvernementaux, l'éducation et la santé;
- améliorer la qualité de vie et le développement social, diminuer le nombre de déplacements nécessaires et augmenter le potentiel d'innovation et de développement économique en permettant aux Canadiens d'être en contact les uns avec les autres, en particulier dans les collectivités rurales ou éloignées.

Sous-catégories

- Services haute vitesse.
- Point de présence.
- Distribution locale au sein des collectivités.
- Capacité de transmission par satellite.

Résultats du projet

Offre un accès aux services à large bande à un plus grand nombre de résidents, d'entreprises ou d'établissements dans les collectivités canadiennes, de façon à contribuer à l'un ou à plusieurs des résultats suivants :

- accroissement de la capacité à participer au développement économique par l'entremise du marketing en ligne et du commerce électronique;
- l'amélioration de leur accès aux possibilités d'emploi et d'apprentissage;
- la contribution aux occasions d'engagement civique et de développement social, y compris la promotion de la culture et des langues de la minorité;
- la prestation de services de façon plus efficace et efficiente de la part des gouvernements, y compris les services de santé.

Exigences fédérales minimums

- Le projet utilise des solutions technologiques pertinentes, raisonnables et disponibles.
- Le promoteur doit favoriser la compétitivité en réalisant une demande de propositions neutre du point de vue commercial et technologique, ou présenter une justification appropriée si cette option n'est pas réalisable.
- Le projet doit prévoir un accès libre aux tiers.
- Le projet doit être axé sur une évaluation des besoins pratiques et doit être mesurable afin de répondre de façon réaliste aux besoins futurs.

12. INFRASTRUCTURE LIÉE AUX ROUTES LOCALES

Objectifs

Construire, améliorer ou restaurer l'infrastructure liée aux routes locales de façon à contribuer à l'un ou plusieurs des objectifs suivants :

- améliorer la sécurité du système routier;
- améliorer la mobilité;
- améliorer la durabilité et
- favoriser le développement de l'économie et des collectivités.

Sous-catégories

- Les projets visant de nouvelles capacités se limitent aux principales artères et aux voies de contournement urbaines dotées de points d'accès limités.
- Capacité et réaménagement supplémentaires des routes dans les limites municipales ainsi que des voies pour le covoiturage ou les véhicules de transport en commun, des sauts-de-mouton, des structures des échangeurs routiers, des ponts, des tunnels, des intersections et des carrefours giratoires. Ces projets sont admissibles là où les provinces agissent à titre de gouvernement local, ou encore, là où une entité est établie par une province.
- Infrastructure qui respecte les normes d'accessibilité, telle qu'une rampe pour fauteuil roulant.
- Systèmes de transport intelligents (STI).
- Réhabilitation du réseau d'autoroutes, des ponts routiers et des structures surélevées ou en tranchée importantes (à l'exception des infrastructures faisant partie du réseau routier national de base, qui sont admissibles aux termes de la catégorie du Réseau routier national).

Nota : Les projets de réhabilitation doivent être conformes à la définition de « réhabilitation » telle qu'elle a été convenue par le Conseil des ministres responsable des transports et de la sécurité routière en 2005.

Résultats du projet

Le projet doit démontrer en quoi il offre des avantages aux Canadiens en appuyant au moins un des résultats suivants :

- amélioration de l'efficacité (p. ex. augmentation du covoiturage, augmentation du débit de la circulation (automobiles/autobus/bicyclettes), réduction du temps requis pour les déplacements, réduction des coûts d'exploitation des véhicules, augmentation de la vitesse des véhicules, etc.
- amélioration de la sécurité (p. ex. réduction du nombre d'accidents et de décès);
- réduction des incidences sur l'environnement (p. ex. réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, réduction des incidences négatives sur l'utilisation des sols).

13. INFRASTRUCTURE LIÉE AUX CHEMINS DE FER SECONDAIRES

Objectif

Promouvoir la compétitivité, le commerce, la sécurité et la qualité de vie au Canada en optimisant l'utilisation de tous les modes de transport afin de maximiser l'efficacité, la productivité et la durabilité du système de transport national.

Sous-catégories

- Construction d'embranchements ferroviaires industriels afin de desservir un groupe d'entreprises (dans un parc industriel), les voies du triage intermodal, un port ou un terminal portuaire.
- Construction, réhabilitation ou amélioration des voies et des structures, sauf l'entretien régulier, pour assurer un déplacement sécuritaire à des vitesses jugées acceptables pour un fonctionnement sécuritaire et efficace.
- Construction, développement ou amélioration des installations afin d'améliorer la circulation des biens entre les modes de transport.
- Fourniture des technologies et des équipements utilisés pour améliorer la circulation des biens entre les modes de transport.

Les exploitants de courtes lignes doivent offrir un service tout au long de l'année

Résultats du projet

Le projet doit démontrer en quoi il offre des avantages aux Canadiens en appuyant au moins un des résultats suivants :

- l'amélioration de l'efficacité (p. ex. augmentation du débit, nouveaux transporteurs, vitesse accrue, etc.);
- l'augmentation de la capacité de chargement des chemins de fer secondaires (p. ex. augmentation des charges et du volume, etc.);
- l'amélioration de la sécurité;
- atténuation des répercussions environnementales (p. ex. réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, réduction des incidences négatives sur l'utilisation des sols, etc.).

Exigences fédérales minimums

- Le projet doit accroître l'efficacité et la capacité du système de transport (p. ex. réduire la congestion et les engorgements).
- Le promoteur doit démontrer :
 - l'importance de la voie pour le système de transport et l'économie de la région;
 - les avantages économiques pour les expéditeurs.

14. INFRASTRUCTURE LIÉE AU TRANSPORT MARITIME À COURTE DISTANCE

Objectif

L'infrastructure nouvelle ou sensiblement améliorée soutenant une capacité accrue de transport maritime à courte distance et/ou les nouveaux itinéraires afin de promouvoir la compétitivité, le commerce et la qualité de vie au Canada en optimisant l'utilisation de tous les modes de transport afin de maximiser l'efficacité, la productivité et la durabilité du système de transport national.

Sous-catégories

- Installations intermodales spécialisées dans les terminaux portuaires ou les installations de transbordements (de maritime à maritime).
- Équipements spécialisés immobilisés de chargement et de déchargement requis pour l'expansion du transport maritime à courte distance.
- Des technologies et des équipements utilisés pour améliorer l'interface entre les modes de transport ferroviaire, routier et maritime, ou pour améliorer l'intégration avec le mode maritime y compris les systèmes de transport intelligent (STI).

Nota : pour une plus grande clarté, l'achat des navires, l'infrastructure qui appuie les services de traversiers pour voyageurs seulement, qui soutient des services, le mise en état et l'entretien des installations en place telles que des quais et des ports, et le dragage ne sont pas admissibles au financement.

Résultats du projet

Le projet doit démontrer en quoi il offre des avantages aux Canadiens en appuyant au moins un des résultats suivants :

- une plus grande efficacité dans les mouvements de fret (p. ex. augmentation du débit, nouveaux transporteurs, augmentation de la vitesse, etc.);
- la réduction au minimum des effets nuisibles pour l'environnement (p. ex. réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, réduction des incidences négatives sur l'utilisation des sols, etc.).

Exigences fédérales minimums

- On doit démontrer le bien-fondé du projet en fonction de la demande actuelle. Si le projet vise l'agrandissement des installations ou l'augmentation des capacités, le promoteur doit désigner les utilisateurs prévus.
- On doit démontrer comment le projet contribuera à l'amélioration de l'efficacité des mouvements de fret.
- Le projet améliore l'accès à au moins l'un des éléments suivants :
 - les couloirs pour le transport combiné et/ou les installations de transfert intermodales;
 - les sites commerciaux et/ou industriels;
 - les régions dont le potentiel en ressources naturelles est important.

15. AÉROPORTS RÉGIONAUX ET LOCAUX

Objectif

Promouvoir le développement économique régional du Canada en améliorant l'efficacité des aéroports régionaux et locaux tout en maintenant des niveaux élevés de sûreté et sécurité.

Sous-catégories

- Projets de construction qui améliorent les aéroports accessibles l'année durant grâce au développement, à l'amélioration ou à la réhabilitation de l'infrastructure aéronautique ou non aéronautique :
 - infrastructure aéronautique comprenant, sans toutefois s'y limiter, les voies de roulement, les voies de circulation, les aires de trafic, les hangars avions, l'éclairage, l'aide de navigation aérienne, les bâtiments d'entretien, l'équipement mobile lourd côté piste et des projets liés à la sécurité visant les abris connexes, les aérogares et le côté ville.
 - infrastructure non aéronautique telle que l'accès côté ville, les bureaux intérieurs, le stationnement et les activités commerciales et industrielles. Les aéroports exploités par le gouvernement fédéral et les biens fédéraux ne sont pas admissibles au financement.
- Le financement sera attribué par projet de la façon suivante :
 - La contribution du gouvernement provincial ne sera pas inférieure à la contribution du gouvernement fédéral.
 - Pour les biens régionaux et/ou locaux, les intérêts des administrations locales/régionales doivent fournir au moins un tiers (33.33 p. cent) des coûts totaux du projet.
 - Les aéroports appartenant au gouvernement fédéral et les biens fédéraux ne sont pas admissibles au financement.

Nota : Les projets de sûreté et de sécurité admissibles au financement selon les catégories de priorités 1 et 2 du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA) de Transports Canada, conformément à l'annexe ci-jointe, sont financés aux termes du programme et ne sont pas admissibles au financement à moins qu'ils ne fassent partie d'un projet plus important. Le financement sera attribué selon le mérite de chaque projet, de la façon suivante :

Résultats du projet

Le projet doit démontrer en quoi il offre des avantages aux Canadiens en appuyant au moins un des résultats suivants, tout en assurant la sécurité :

- la promotion du développement économique régional (p. ex. nombre de nouveaux transporteurs, nouvelles entreprises dans l'aéroport, etc.);
- l'augmentation du débit (p. ex. nombre de passagers, marchandises, etc.).

Exigences fédérales minimums

- Une résolution du conseil municipal en faveur du projet doit être soumise.
- Le projet est conforme aux plans de développement régional à long terme et fournit des avantages économiques significatifs à l'ensemble de la région et n'entraîne aucune

répercussion négative sur les autres aéroports du secteur, ainsi que sur l'ensemble des services liés aux aéroports et au transport aérien dans la région.

- Le motif du projet repose sur la demande actuelle et, si le projet a pour but d'agrandir les installations ou d'accroître leur capacité, le promoteur doit définir les utilisateurs envisagés.

Annexe – Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)

Les priorités 1 et 2 du PAIA sont les suivantes :

- **Priorité 1** : Projets côté piste liés à la sécurité requis pour permettre de recevoir un aéronef assurant pendant toute l'année un service passagers régulier à horaire fixe, comme la remise en état des pistes, des voies de circulation et des aires de trafic, le balisage lumineux connexe, les aides visuelles, les entrepôts de sable, les services d'utilité publique pour desservir les articles admissibles, ainsi que les coûts connexes de préparation de l'emplacement, y compris les coûts directement liés à l'environnement, l'équipement et les abris pour cet équipement qui sont nécessaires au maintien du niveau de protection des services d'incendie d'aéronefs, requis par les règlements
- **Priorité 2** : L'équipement mobile lourd côté piste (lié à la sécurité), comme les souffleuses à neige, les chasse-neige, les balayeuses, les épandeurs, les dispositifs d'essai pour la mesure du coefficient de frottement en hiver et les abris pour l'équipement mobile lourd côté piste.

16. INFRASTRUCTURE TOURISTIQUE

Objectif

Construction ou rénovation des centres des congrès ou des installations servant à accueillir des expositions.

Sous-catégories

- Centres des congrès.
- Installations des espaces d'exposition.

Résultats du projet

Le projet doit démontrer en quoi il offre des avantages aux Canadiens en appuyant au moins un des résultats suivants :

- l'augmentation du nombre de visiteurs ou de la durée et de la qualité de leur séjour;
- la promotion du Canada ou de la région comme destination de premier choix pour les touristes canadiens et internationaux.

Exigences fédérales minimums

Pour les bénéficiaires non gouvernementaux seulement:

- Accroître le nombre de visiteurs dans la région et/ou la durée et/ou la qualité de leur séjour.
- Démontrer que la collectivité possède les infrastructures nécessaires pour soutenir l'installation.
- Saura attirer des événements dans la région.

17. INFRASTRUCTURE DE LOISIRS

Objectif

Offrir des possibilités de loisirs grâce à la construction ou à la remise en état d'infrastructures de loisirs qui encouragent la participation de tous les segments de la société à l'activité physique et au développement communautaire.

Sous-catégories

- Grandes installations ou complexes destinés à l'activité physique, par exemple les aré纳斯, les gymnases, les piscines, les terrains de sports, les terrains de tennis, de basketball, de volleyball ou autres terrains de sports, ou autres installations dont l'activité sportive ou physique constitue la principale raison d'être;
- Centres communautaires offrant des programmes à l'ensemble de la collectivité, y compris à tous les segments de la population;
- Réseaux de parcs, de parcours de santé et de pistes cyclables.

Résultats du projet

Le projet doit démontrer en quoi il offre des avantages aux Canadiens en appuyant au moins un des résultats suivants :

- favoriser un style de vie actif et sain pour les Canadiens;
- instaurer ou favoriser l'instauration et/ou la revitalisation de la conscience urbaine et/ou communautaire.

Exigences fédérales minimums

- Le projet facilite l'accès du public et la participation de celui-ci à l'activité physique et contribue au renforcement des collectivités.

18. PROJETS COLLECTIFS

Objectifs

Au but d'atteindre au moins un des objectifs stratégiques suivants :

- promouvoir la mise en œuvre d'approches holistiques pour la planification et la gestion de l'infrastructure publique et de principes de la planification de la durabilité des collectivités;
- encourager une culture d'utilisation de la gestion intégrée du cycle de vie des biens comme approche permettant la prise de décisions;
- promouvoir l'intégration de la gestion de la demande dans la planification et la gestion de l'infrastructure publique;
- encourager la diffusion des résultats des projets dans d'autres municipalités;
- appuyer les études conjuguées de faisabilité et de planification sur les projets et les questions d'infrastructure publique.

Sous-catégories

- Approches de gestion des biens :
 - connaissance des infrastructures (p. ex. inventaire et emplacement, valeur comptable, état, vie résiduelle prévue);
 - détermination et réduction des coûts du cycle de vie associés à l'infrastructure qui est possédée, louée et exploitée (p. ex. entretien, réparations, réhabilitation au cours du cycle de vie);
 - amélioration de la compréhension collective de l'état et du rendement de l'infrastructure du Canada.
- Approches et stratégies de la gestion de la demande :
 - Évaluation et mise en œuvre de stratégies et de méthodes de gestion de la demande afin de répondre aux besoins des municipalités et de groupes de municipalités, par exemple :
 - analyse comparative;
 - détermination des tendances et établissement de mesures correctives;
 - mesures incitatives (p. ex. frais d'utilisation, règlements, acceptation et participation du public);
 - coûts moindres et analyses d'optimisation;
 - solutions de rechange permettant d'obtenir de nouveaux investissements en capital.
 - Évaluation de la capacité et prévention du surdéveloppement sur les plans de la gestion, de l'exploitation et de la fonctionnalité de l'infrastructure existante ou future.
 - Établissement de niveaux de services minimums (p. ex. la santé et la sécurité, la sûreté, la fonctionnalité, l'évaluation des risques, l'abordabilité, les attentes sociales) qui appuient la planification et la prise de décisions.
- Formation :
 - formation permettant d'assurer que les connaissances et les outils mis au point peuvent être élaborés et conservés à long terme par le promoteur;

- formation à divers niveaux (technique, administratif, représentants élus) sur les processus, les avantages et les outils de gestion des biens, etc.
- Études de faisabilité :
 - Les études qui examinent les problèmes d'infrastructure ainsi que les aspects de la diligence raisonnable de projets d'infrastructure particuliers pour lesquels un financement dans le cadre du FCC n'est pas activement envisagé au moment de l'étude.
- Plans d'infrastructure :
 - Des plans d'infrastructure provinciaux à long terme fondés sur la connaissance des actifs en infrastructures en vue de déterminer les priorités et orienter les investissements du FCC.

Résultats du projet

Le projet doit démontrer en quoi il offre des avantages aux Canadiens en appuyant au moins un des résultats suivants :

- Améliorer la capacité des autres ordres de gouvernement à mettre en œuvre des plans modernes et novateurs de gestion du cycle de vie de leurs infrastructures.
- Évaluer l'état et le rendement des infrastructures.
- Appuyer la réalisation d'études de faisabilité et de planification portant sur l'infrastructure publique.

COÛTS ADMISSIBLES ET NON-ADMISSIBLES

LE VOLET COLLECTIVITÉS DU FONDS CHANTIER CANADA

COÛTS ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

Les coûts admissibles ne peuvent comprendre que ce qui suit :

- a) les coûts d'investissement relatifs à l'acquisition, à la construction ou à la rénovation d'une immobilisation corporelle, conformément aux principes comptables généralement acceptés au Canada;
- b) le coût des activités de communication conjointes (communiqués de presse, conférences de presse, traduction, etc.) et reconnaissance des panneaux routiers;
- c) tous les coûts de planification (y compris les plans et les spécifications) et d'évaluation, comme les coûts de planification environnementale, d'arpentage, d'ingénierie, de supervision des travaux d'architecture et d'essai et les coûts liés aux services de consultation en gestion, jusqu'à concurrence de 15 % des coûts admissibles totaux;
- d) le coût des examens d'ingénierie et des examens environnementaux, y compris les évaluations environnementales et les programmes de suivi prévus dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, et le coût des mesures correctives, des mesures d'atténuation et des mesures de suivi cernées dans le cadre d'une évaluation environnementale;
- e) les coûts relatifs aux affiches, à l'éclairage, à l'image de marque du projet et aux modifications liées aux services publics;
- f) le coût de consultations autochtones;
- g) les coûts d'élaboration et de mise en œuvre de techniques novatrices de réalisation du projet;
- h) les coûts de vérification et d'évaluation du bénéficiaire et
- i) les autres coûts qui, selon le Canada, sont considérés comme directs et nécessaires à la mise en œuvre réussie du projet et ont été approuvés par écrit avant d'être engagés.

COÛTS NON ADMISSIBLES

Les coûts suivants ne sont pas admissibles :

- a) les coûts engagés après la date d'achèvement du projet;
- b) le coût d'élaboration d'une analyse de rentabilisation ou d'une proposition de financement;
- c) le coût d'achat de terrains et les autres frais immobiliers connexes;
- d) les frais de financement et les paiements d'intérêts sur les prêts;
- e) la location de terrains, d'édifices, d'équipement et d'autres installations;
- f) la réparation et l'entretien généraux d'un ouvrage de projet et de structures connexes, sauf s'ils font partie d'un projet plus large d'expansion des immobilisations lié à l'expansion des immobilisations;
- g) les services ou travaux normalement fournis par le bénéficiaire, engagés dans le cadre de la mise en œuvre du projet, sauf pour ce qui est des coûts admissibles;
- h) les coûts de tous biens et services reçus en tant que don ou de contribution non financière;

- i) les salaires et avantages des employés, frais généraux et autres coûts directs ou indirects d'exploitation, d'entretien et de gestion engagés par le bénéficiaire, plus particulièrement les coûts liés aux services offerts directement par des employés permanents du bénéficiaire, ou une entreprise de la Couronne ou une entreprise contrôlée par le bénéficiaire, sauf aux termes des alinéas B.1 j) et k) ci-dessus, ou lorsque le bénéficiaire peut démontrer qu'il y a optimisation des ressources et que les coûts sont additionnels;
- j) la taxe de vente provinciale et taxe sur les biens et services, pour lesquelles le bénéficiaire est admissible à un remboursement, et tout autre coût admissible à un remboursement et
- k) les frais juridiques

AUTRES LIGNES DIRECTRICES

LE VOLET COLLECTIVITÉS DU
FONDS CHANTIER CANADA

Autres lignes directrices – Volet Collectivités
mars 2009

LIENS UTILES

LE VOLET COLLECTIVITÉS DU
FONDS CHANTIER CANADA

LIENS UTILES

www.canada.gc.ca

www.infrastructure.gc.ca

<http://www.buildingcanada-chantierscanada.gc.ca/>

<http://www.acoa.gc.ca>

<http://www.nsinfrastructure.ca/>